

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 11, 2022

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met with videoconference this day at 6:30 p.m. [ET] to study the subject matter of elements contained in Divisions 5, 10, 11, 15, 16, 17 and 30 of Part 5 of Bill C-19, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 7, 2022, and other measures.

Senator Colin Deacon (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good evening, everyone, and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. Before we start, I would like to remind senators and witnesses to keep their microphones muted at all times unless recognized by the chair.

With that, let's get started. My name is Colin Deacon. I'm an independent senator from Nova Scotia, and I'm honoured to be deputy chair of this committee. Tonight, I will be chairing our meeting.

I would like to introduce you to members of the committee who are participating in today's meeting: Senator Bellemare, Senator Gignac, Senator Loffreda, Senator Marshall, Senator Ringuette, Senator Smith and Senator Woo. We believe we will be joined shortly by Senator Massicotte and Senator Yussuff. As well, I believe we're joined this evening by the sponsor of Bill C-19, Senator Moncion.

Lastly, I believe we're also going to get a special guest. Long-time member and former chair of this committee, Senator Wetston, will join us tonight at the beginning of our meeting. We are all really grateful for his efforts in elevating the importance of a review of the Competition Act through his extensive work beginning last summer and consultation through the fall. A really warm welcome from all of us back to this committee for Senator Wetston.

Tonight, we're going to be continuing our examination of the subject matter of certain elements contained in Divisions 5, 10, 11, 15, 16, 17 and 30 of Part 5 of Bill C-19, the Budget Implementation Act, 2022.

In this meeting, we're going to focus on Divisions 10 and 15. To discuss Division 10, we have the pleasure of welcoming Michael Mignardi, Corporate Secretary from the Banks and Trust Companies Association. He is also General Counsel at Equitable Bank, and a Director of Equitable Trust.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 11 mai 2022

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 18 h 30 (HE), avec videoconference, afin d'étudier la teneur des éléments des sections 5, 10, 11, 15, 16, 17 et 30 de la partie 5 du projet de loi C-19, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Colin Deacon (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Bonsoir à tous et bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux sénateurs et aux témoins de garder leur microphone en sourdine en tout temps à moins que la présidence ne leur donne la parole.

Sur ce, commençons. Je m'appelle Colin Deacon et suis sénateur indépendant de la Nouvelle-Écosse, et je suis honoré d'être le vice-président du comité. Ce soir, je présiderai notre réunion.

J'aimerais vous présenter les membres du comité qui participent à la réunion d'aujourd'hui : la sénatrice Bellemare, le sénateur Gignac, le sénateur Loffreda, la sénatrice Marshall, la sénatrice Ringuette, le sénateur Smith et le sénateur Woo. Nous croyons que le sénateur Massicotte et le sénateur Yussuff se joindront à nous sous peu. De plus, je crois que la marraine du projet de loi C-19, la sénatrice Moncion, se joindra à nous ce soir.

Enfin, je pense que nous recevrons aussi la visite d'un invité spécial. Le membre de longue date et ex-président du comité, le sénateur Wetston, se joindra à nous ce soir, au début de notre réunion. Nous lui sommes tous très reconnaissants des efforts qu'il a déployés pour rehausser l'importance d'un examen de la Loi sur la concurrence, grâce à son travail approfondi qui a débuté l'été dernier et à la consultation qui s'est poursuivie jusqu'à l'automne. Souhaitons tous chaleureusement la bienvenue au sénateur Wetston.

Ce soir, nous allons poursuivre notre examen de la teneur de certains éléments des sections 5, 10, 11, 15, 16, 17 et 30 de la partie 5 du projet de loi C-19, Loi d'exécution du budget de 2022.

Dans le cadre de la réunion, nous nous concentrerons sur les sections 10 et 15. Pour discuter de la section 10, nous avons le plaisir d'accueillir Me Michael Mignardi, secrétaire général de l'Association des banques et des sociétés de fiducie. Il est aussi avocat général à la Banque Équitable et directeur de la Fiducie Équitable.

To discuss Division 15, please welcome Jennifer Quaid, Associate Professor and Vice-Dean of Research in the Civil Law Section at the University of Ottawa; Benjamin Dachis, Associate Vice President of Public Affairs at the C.D. Howe Institute; and Bob Fay, Managing Director of Digital Economy Research at the Centre for International Governance Innovation.

Thank you, all. I welcome you this evening and I'm glad you are joining us.

We will begin with an opening statement from Mr. Mignardi, to be followed by Ms. Quaid, Mr. Dachis and then Mr. Fay. Mr. Mignardi, the floor is yours.

Michael Mignardi, Corporate Secretary, Banks and Trust Companies Association, General Counsel, Equitable Bank, and Director, Equitable Trust: Thank you, Senator Deacon. Hopefully, everyone can hear me okay.

Good evening. My name is Michael Mignardi and I'm representative and Corporate Secretary for the Banks and Trust Companies Association, which is an association of small- and mid-sized financial institutions in Canada under the Canada Not-for-profit Corporations Act. I am a Director of Equitable Trust, a federally regulated trust company under the Trust and Loan Companies Act, and General Counsel of Equitable Bank, a bank under the Bank Act. I appear today on behalf of those entities.

We have reviewed and considered the changes contemplated by Bill C-19, and in particular those in Division 10 which, among other things, modernizes corporate governance communications of financial institutions. We have reviewed the proposed amendments to the Trust and Loan Companies Act in particular and think, by and large, they are appropriate and welcome changes and we are supportive of those proposals.

For additional context, I would add that we are generally supportive of anything that encourages shareholder participation and engagement. We think overall those are necessary elements of good governance. The proposed amendments appear to do that and bring the regime under the Trust and Loan Companies Act in line with other similar requirements today under the Canada Business Corporations Act and securities rules, for example, for soliciting proxies.

The proposals appear to remove some of the administration and makes the overall approach a bit more flexible, and we are supportive of that and a more harmonized regime relating to proxy solicitation rules.

Pour discuter de la section 15, veuillez souhaiter la bienvenue à Jennifer Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit civil, à l'Université d'Ottawa; à Benjamin Dachis, vice-président associé, Affaires publiques, à l'Institut C.D. Howe; et à Bob Fay, directeur général, Recherche sur l'économie numérique, au Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale.

Merci à vous tous. Je vous souhaite la bienvenue ce soir et je suis heureux que vous vous joigniez à nous.

Nous allons commencer par une déclaration liminaire de Me Mignardi, qui sera suivi par Mme Quaid, M. Dachis, puis M. Fay. Maître Mignardi, la parole est à vous.

Me Michael Mignardi, secrétaire général, Association des banques et des sociétés de fiducie, avocat général, Banque Équitable et directeur, Fiducie Équitable : Merci, monsieur le sénateur Deacon. J'espère que tout le monde arrive à m'entendre.

Bonsoir. Je m'appelle Michael Mignardi et je suis représentant et secrétaire général de l'Association des banques et des sociétés de fiducie, une association d'institutions financières de petite et moyenne taille au Canada créée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Je suis directeur de la Fiducie Équitable, une société de fiducie sous réglementation fédérale constituée en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, et avocat général de la Banque Équitable, une banque établie aux termes de la Loi sur les banques. Je compare aujourd'hui au nom de ces entités.

Nous avons examiné et pris en considération les changements envisagés par le projet de loi C-19, et en particulier ceux figurant à la section 10 qui, entre autres, modernisent les communications relatives à la gouvernance des sociétés des institutions financières. Nous avons examiné les modifications proposées de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt en particulier et nous pensons, dans l'ensemble, qu'il s'agit de changements appropriés et bienvenus, et nous appuyons ces propositions.

Pour fournir un contexte supplémentaire, j'ajouterais que nous sommes généralement favorables à tout ce qui encourage la participation et la mobilisation des actionnaires. Nous pensons que, de façon générale, ce sont des éléments nécessaires à une bonne gouvernance. Les modifications proposées semblent aller dans ce sens et harmoniser le régime prévu par la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt avec d'autres exigences semblables prévues aujourd'hui dans la Loi canadienne sur les sociétés par actions et les règles relatives aux valeurs mobilières, par exemple, pour la sollicitation de procurations.

Les propositions semblent supprimer une partie de l'administration et rendre l'approche globale un peu plus souple, et nous sommes favorables à cela et à un régime plus harmonisé concernant les règles de sollicitation de procurations.

As a final point, I would just note that we understand that there are changes to the Competition Act being discussed here today as well. Our comments are limited to Division 10, but we would be open to discussing more about any pro-competitive changes in banking and financial services at a higher level as necessary.

Those are the end of my prepared remarks. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Mignardi. I will now go to Jennifer Quaid, if I could, please. Thank you very much.

[*Translation*]

Jennifer A. Quaid, Associate Professor and Vice-Dean, Research, Civil Law Section, Faculty of Law, University of Ottawa, as an individual: Mr. Deputy Chair and honourable senators, my name is Jennifer Quaid. I am an associate professor and associate dean of research in the Civil Law Section at the University of Ottawa. My areas of expertise are corporate criminal law, competition law, anti-corruption law, business law and general criminal law. It is with great pleasure that I appear before you today to discuss Division 15 of Bill C-19. It is important that you give it careful consideration, although the legislative process will undoubtedly proceed expeditiously.

I will be direct. There is no doubt that the proposed amendments to the Competition Act are substantive amendments. They may be in a budget bill, but they are being proposed with a clear objective to initiate competition law reform. According to government statements, Division 15 is only the first draft of a two-stage reform. Division 15 is the preliminary phase. The second phase, the timetable for which is not yet known, will be preceded by a public consultation designed to sound out all interested parties on the role of competition policy in the 21st century, particularly in relation to the digital transformation of the economy and our society. I'll be happy to talk to you about the broad outlines of what should be considered at this second stage, during the question period.

In this opening statement, however, I will only be targeting the proposed changes in Division 15, and I will be talking specifically about one change that I am concerned about, but of course, I can talk about it in detail afterwards; I am aware that I have limited time in the opening statement.

Division 15 proposes eight changes. Four of these were widely expected, as both Minister Champagne and Commissioner Boswell had made specific reference to them in their public statements. These are the addition of a provision creating the offence of conspiracy regarding employment in section 45, then

Pour terminer, j'aimerais souligner que nous comprenons que des modifications de la Loi sur la concurrence sont également discutées ici aujourd'hui. Nos commentaires se limitent à la section 10, mais nous serions ouverts à l'idée de discuter davantage de tout changement favorable à la concurrence dans les services bancaires et financiers de façon plus approfondie, au besoin.

C'est la fin de mon exposé. Je vous remercie.

Le vice-président : Merci beaucoup, maître Mignardi. Je vais maintenant passer à Jennifer Quaid, si je peux, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

[*Français*]

Jennifer A. Quaid, professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche, Section de droit civil, Faculté de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel : Monsieur le vice-président et honorables sénateurs, mon nom est Jennifer Quaid. Je suis professeure agrégée et vice-doyenne à la recherche à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa. Mes domaines d'expertise sont le droit pénal des entreprises, le droit de la concurrence, le droit anticorruption, le droit des affaires et le droit pénal général. C'est avec grand plaisir que je compare devant vous aujourd'hui pour discuter de la section 15 du projet de loi C-19. Il est important que vous vous y attardiez avec attention même si le processus législatif procédera sans doute avec célérité.

Je serai directe. Il ne fait aucun doute que les modifications proposées à la Loi sur la concurrence sont des modifications de fond. Elles se trouvent peut-être dans une loi budgétaire, mais elles sont proposées dans un objectif clair d'entamer une réforme du droit de la concurrence. D'après les déclarations du gouvernement, la section 15 n'est que le premier jet d'une réforme en deux temps. La section 15 constitue la phase préliminaire. La deuxième phase, dont on ignore encore l'échéancier, sera précédée par une consultation publique destinée à sonder toute partie intéressée au sujet du rôle de la politique en matière de concurrence au XXI^e siècle, notamment en ce qui a trait à la transformation numérique de l'économie et de notre société. Je vous parlerai avec plaisir des grandes lignes de ce qu'on devrait envisager à cette deuxième étape, lors de la période de questions.

Dans cette déclaration d'ouverture, toutefois, je ciblerai que les modifications proposées à la section 15 et je vais parler plus particulièrement d'une modification qui me préoccupe, mais bien sûr, je pourrai en parler en détail après; je suis consciente que j'ai peu de temps dans la déclaration d'ouverture.

La section 15 propose huit changements. Quatre d'entre eux étaient largement attendus puisque le ministre Champagne et le commissaire Boswell y avaient fait référence expresse dans leurs déclarations publiques. Il s'agit de l'ajout d'une disposition créant l'infraction de complot en matière d'emploi à l'article 45,

changing the maximum amount of certain fines and administrative monetary penalties, adding a provision clarifying that the use of partial prices constitutes a false or misleading representation, and creating a private right of access to the tribunal in respect of abuse of dominance.

Then there are four other amendments that perhaps did not surprise me, but were not necessarily expected. These are the amendments to sections 78 and 79, which deal with abuse of a dominant position, the addition of elements to be considered in the determination of a prevention or substantial lessening of competition, so sections 79, 90.1 and 93, the addition of a general anti-avoidance provision in relation to the merger notification process, and amendments to section 11, which is a document request power.

The government's view is that there is consensus on most of the proposed changes, at least among those who have spoken out publicly, including in the consultation by your colleague Senator Wetston, in which I participated.

[English]

This allusion to consensus suggests that the inclusion of these changes in the budget bill should not be of great concern as few will disagree with the proposed provisions.

I could not disagree more. While the Competition Act is in need of reform, and urgently, because our international peers are also struggling with these same issues and are way ahead of us, the budget bill process is unlikely to be conducive to a thoughtful reform even on these issues that some may consider low-hanging fruit.

It is important to modernize the act. But if we do it poorly and without consideration of the bigger picture as well as the technical issues, we risk simply changing the law without making competition policy any better.

I would stress that there is the question of the larger transversal need of a whole-of-government approach to responding to the digital challenges of today. I put that out there. I'm happy to speak to that, but that is a really big concern. Today, we're talking about technical amendments, but I think we need to stress that.

I would say that nowhere is the need for thoughtful consideration more important than the decision to add a paragraph prohibiting conspiracies, agreements and arrangements to fix prices and not to solicit employees — sometimes called “no poaches” — in section 45. I had a lot to say on this, but I'm conscious of the time. I would simply like to

ensuite de la modification du montant maximal de certaines amendes et sanctions administratives pécuniaires, de l'ajout d'une disposition précisant que l'emploi de prix partiels constitue une indication fautive ou trompeuse, et de créer un droit d'accès privé au Tribunal en matière d'abus de position dominante.

Ensuite, il y a quatre autres modifications qui ne m'ont peut-être pas surprise, mais qui n'étaient pas nécessairement attendues. Il s'agit des modifications aux articles 78 et 79, qui traitent de l'abus de position dominante, l'ajout d'éléments à considérer dans la détermination d'un empêchement ou d'une diminution sensible de la concurrence, donc des articles 79, 90.1 et 93, l'ajout d'une disposition générale d'anti-évitement en matière de processus de préavis de fusion, et des modifications à l'article 11, qui est un pouvoir de demande de document.

Selon le gouvernement, la plupart des modifications proposées font l'objet d'un consensus, du moins parmi ceux qui se sont prononcés publiquement, notamment dans le cadre de la consultation effectuée par votre collègue le sénateur Wetston, à laquelle j'ai participé.

[Traduction]

Cette allusion au consensus donne à penser que l'inclusion de ces modifications dans le projet de loi d'exécution du budget ne devrait pas susciter de grandes inquiétudes, car peu de personnes désapprouveront les dispositions proposées.

Je ne saurais être plus en désaccord. Bien que la Loi sur la concurrence ait besoin d'être réformée, et de toute urgence, parce que nos pairs internationaux doivent également composer avec ces mêmes problèmes et ont une bonne longueur d'avance sur nous, il est peu probable que le processus du projet de loi d'exécution du budget soit propice à une réforme réfléchie, même sur les questions que certains peuvent considérer comme relativement simples.

Il est important de moderniser la loi. Mais si nous le faisons mal et sans tenir compte de l'ensemble du tableau ainsi que des problèmes techniques, nous risquons de simplement changer la loi sans améliorer la politique de la concurrence.

J'insisterais sur l'existence de la question de la nécessité transversale plus large d'une approche pangouvernementale pour tenir compte des défis numériques d'aujourd'hui. Je tiens à le dire. Je serai heureuse d'en parler, mais c'est une préoccupation vraiment importante. Aujourd'hui, nous parlons d'amendements techniques, mais je pense que nous devons insister sur ce point.

Je dirais que nulle part ailleurs la nécessité d'une réflexion approfondie n'est plus importante que dans la décision d'ajouter un paragraphe visant à interdire les complots, les accords ou les arrangements pour fixer un prix et ne pas solliciter des employés — ce qu'on appelle parfois le « non-débauchage » à l'article 45. J'avais beaucoup à dire à ce sujet, mais je suis

put on the table for discussion that it is very unclear to me that this is the correct solution to the problem as imagined. I worry deeply that we are trying to use the criminal law for something that it is not designed to do.

Moreover, given the way that our criminal law and particularly our corporate criminal law are structured, something that I have done a lot of research on, I think that this provision will be highly problematic. We are making a promise to protect and help workers, but that is not the way that this provision will work. I'm very concerned about this provision being there.

As for the other changes, I welcome the recognition of some aspects of the digital economy, notably with regard to drip pricing, the additions to the abuse of dominance provisions and the merger and civil collaboration provisions. But I am worried, again, that these are little tweaks that, at the end of the day, need to benefit from broad consultation on what the objectives of the act are and how we should achieve those, so that they may be overtaken by what we ultimately decide.

I will close by reiterating the importance of competition policy reform and that we need to do it well. This requires consultation from a plurality of stakeholders, and many more stakeholders than were consulted in Senator Wetston's consultation. It needs to be a broad consultation of non-traditional stakeholders in the competition policy debate, and then we need to identify the values and principles we want to put forward in a competition policy and think about how they fit in a larger whole-of-government response to the new economy and the digital society.

I am delighted that I am here and looking forward to your questions. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much for your comments. I do not think that you will get much disagreement in this committee in terms of the need for robust debate on this issue. We are here, and we are going to have a good debate in this committee right now.

Mr. Dachis, please proceed.

Benjamin Dachis, Associate Vice President, Public Affairs, C.D. Howe Institute: Thank you very much. I will also start by saying that I had the great pleasure of working with Senator Wetston on the C.D. Howe Institute's Competition Policy Council, as he was a member of the group from the very beginning. I want to echo Senator Deacon's remarks congratulating Senator Wetston for his enormous efforts to

consciente du temps qui m'est imparti. Je voudrais simplement dire à des fins de discussion qu'il n'est pas du tout clair pour moi qu'il s'agit de la bonne solution au problème tel qu'il a été imaginé. Je m'inquiète profondément du fait que nous tentons d'utiliser le droit pénal pour quelque chose pour lequel il n'est pas conçu.

De plus, vu la structure de notre droit pénal, et en particulier, de notre droit pénal des sociétés, ce sur quoi j'ai fait beaucoup de recherches, je pense que cette disposition sera très problématique. Nous faisons la promesse de protéger et d'aider les travailleurs, mais ce n'est pas ainsi que la disposition fonctionnera. Je suis très préoccupée par la présence de cette disposition.

Pour ce qui est des autres changements, je suis favorable à la reconnaissance de certains aspects de l'économie numérique, notamment en ce qui concerne l'indication de prix partiel, les ajouts apportés aux dispositions sur l'abus de position dominante, sur les fusions et aux dispositions civiles relatives à la collaboration. Mais encore une fois, je m'inquiète du fait qu'il s'agit de petites retouches qui, en fin de compte, doivent bénéficier d'une large consultation sur les objectifs de la loi et la manière de les atteindre, afin qu'ils puissent être dépassés par ce que nous décidons en dernier lieu.

Pour terminer, j'aimerais rappeler l'importance de la réforme de la politique de la concurrence et le fait que nous devons bien la faire. Cela nécessite la consultation d'une pluralité d'intervenants, et d'un nombre beaucoup plus grand que ceux qui ont été consultés dans le cadre de la consultation du sénateur Wetston. Il doit s'agir d'une large consultation d'intervenants non traditionnels dans le débat sur la politique de la concurrence. Nous devons ensuite reconnaître les valeurs et les principes que nous voulons mettre de l'avant dans une politique sur la concurrence et réfléchir à la façon dont cela s'intègre dans une réponse plus large de l'ensemble du gouvernement à la nouvelle économie et à la société numérique.

Je suis ravie d'être ici et je me réjouis de répondre à vos questions. Je vous remercie.

Le vice-président : Merci beaucoup de vos commentaires. Je ne pense pas que vous aurez beaucoup de désaccords au sein du comité quant à la nécessité d'un débat solide sur cette question. Nous sommes ici, et nous aurons un bon débat au comité dès maintenant.

Monsieur Dachis, allez-y.

Benjamin Dachis, vice-président associé, Affaires publiques, Institut C.D. Howe : Merci beaucoup. Je vais aussi commencer par dire que j'ai eu le grand plaisir de travailler avec le sénateur Wetston au sein du Conseil sur la politique de la concurrence de l'Institut C.D. Howe, car il était un membre du groupe dès le début. Je veux me faire l'écho des commentaires du sénateur Deacon, qui a félicité le sénateur Wetston des efforts

elevate the debate on this. It was an enormously valuable consultation effort that helped kickstart so much of what we are seeing, so thank you again, Senator Wetston. I wanted to say that, and I will say it as many times as I possibly can to congratulate your amazing work and time in the Senate.

For a little background on the council, it is comprised of some of top-ranked academics and practitioners in competition law and policy and provides analysis of emerging competition policy issues. It has operated for over ten years as one of Canada's leading hubs of thinking on competition law.

In its latest communique, the council noted its support for the government's intention articulated in Budget 2022 to consult broadly on the role and functioning of the Competition Act and its enforcement regime. We want to emphasize that any review of the act should include a wide range of views.

However, the council cautions that rushed amendments to the perceived shortcomings of the act without careful consideration and thoughtful debate could have unintended and severe consequences for the Canadian economy.

It is this question on the process that I suggest the Senate reflect on, as Professor Quaid so eloquently said, and I want to echo her remarks.

The council or individual members have supported at a high level much of the substance of the reforms in the bill. For example, the council has previously expressed support of an expansion of private rights of action for the act's abuse of dominance provisions.

But there are many more details as part of allowing private access that will be critical to making sure that these provisions are a success. For example, what is the potential role of damages accompanying private rights of access? This is an area worthy of discussion before any amendments are proposed or finalized.

Let's take another area of the proposed legislation on wage fixing. Current and past council members have pointed out that there are sound legal and economic reasons to permit a criminal enforcement approach for wage-fixing and no-poach agreements. The C.D. Howe Institute published that.

But the details will matter, and we can get into that in more detail in the Q&A.

énormes qu'il a déployés pour rehausser le débat sur cette question. Il s'agit d'un effort de consultation extrêmement utile qui a contribué à donner le coup d'envoi à une grande partie de ce que nous voyons, alors merci encore, monsieur le sénateur Wetston. Je tenais à le dire, et je le répéterai autant de fois que je le pourrai pour vous féliciter du travail remarquable que vous avez fait et du temps que vous avez passé au Sénat.

Pour vous donner un peu d'information sur le conseil, je précise qu'il est composé d'universitaires et de praticiens de premier plan en matière de droit et de politique de la concurrence et il fournit une analyse des nouvelles questions en matière de politique de la concurrence. Il exerce depuis plus de 10 ans des activités en tant que l'un des principaux centres de réflexion sur le droit de la concurrence au Canada.

Dans son dernier communiqué, le conseil a signalé qu'il appuyait l'intention du gouvernement exprimée dans le budget de 2022 de mener des consultations élargies sur le rôle et le fonctionnement de la Loi sur la concurrence et de son régime d'application. Nous voulons insister sur le fait que tout examen de la loi devrait comprendre un large éventail de points de vue.

Cependant, le conseil met en garde contre le fait que des modifications précipitées des lacunes perçues de la loi sans examen attentif et débat réfléchi pourraient avoir des conséquences imprévues et graves pour l'économie canadienne.

C'est sur cette question du processus que je suggère au Sénat de réfléchir, comme Mme Quaid l'a si bien dit, et je veux me faire l'écho de ses commentaires.

Le conseil ou des membres individuels ont appuyé à un niveau élevé une grande partie de la teneur des réformes contenues dans le projet de loi. Par exemple, le conseil a précédemment exprimé son soutien de l'élargissement des droits d'action privés pour les dispositions de la loi sur l'abus de position dominante.

Mais il y a beaucoup plus de détails dans le cadre de l'autorisation de l'accès privé qui seront essentiels pour que l'on s'assure que ces dispositions sont un succès. Par exemple, quel est le rôle potentiel des dommages-intérêts qui accompagnent les droits d'accès privés? C'est un domaine qui mérite d'être discuté avant que des modifications ne soient proposées ou parachevées.

Prenons un autre aspect de la législation proposée sur la fixation des salaires. Les membres actuels et anciens du conseil ont souligné qu'il existe de solides raisons juridiques et économiques pour permettre une approche d'application de la loi pénale pour la fixation des salaires et les accords de non-débauchage. L'Institut C.D. Howe a publié cela.

Mais les détails seront importants, et nous pourrons y revenir au cours de la période des questions et réponses.

In provisions to determine whether someone should go to jail for more than a decade in this area, we should probably be sure about the details. Indeed, there are questions about the constitutionality of the provisions that I can get into after my remarks.

We must see these changes along with other potential changes that the government suggests will come after this preliminary phase, but we do not have any details about what the secondary phase of consultation will look like.

In conclusion, good for the government to put forward potential reform ideas to the Competition Act, but to drive this forward with limited consultation via the budget bill is the wrong way to take this road as we may not end up in the final destination that we all want.

Thank you very much.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Dachis. I think we agree with your assessment of the need for broader consultation going forward.

Mr. Fay, we would love to hear from you, and then we're going to open the floor to questions.

Bob Fay, Managing Director, Digital Economy Research, Centre for International Governance Innovation: Well, thank you, Senator Deacon and committee members, for the opportunity to present the views of the Centre for International Governance Innovation, or CIGI, on Bill C-19. My name is Bob Fay; I am Managing Director of Digital Economy Research at CIGI, and my work focuses on the governance of digital technologies.

My remarks here tonight draw upon a submission that I made to Senator Wetston's competition consultation, and, like others, I would like to commend the senator for undertaking this important and timely consultation. I think I read the paper by Professor Iacobucci about ten times.

I offered detailed suggestions in that submission, but tonight I will offer high-level remarks framed around the broader issue of governance in the digital era, which does include competition policy.

Then, with respect to Division 15, my remarks most closely relate to improving the effectiveness of the merger notification requirements and other provisions.

I would like to make three points.

Dans les dispositions visant à déterminer si quelqu'un doit aller en prison pendant plus de 10 ans dans ce domaine, nous devrions probablement être sûrs des détails. En effet, la constitutionnalité de ces dispositions soulève des questions que je pourrais aborder après mes commentaires.

Nous devons voir ces changements ainsi que d'autres changements potentiels que le gouvernement propose d'apporter après cette phase préliminaire, mais nous n'avons pas de détails sur ce à quoi ressemblera la phase secondaire de consultation.

En conclusion, c'est une bonne chose pour le gouvernement de proposer des idées de réforme potentielle de la Loi sur la concurrence, mais le fait d'aller de l'avant avec une consultation limitée par l'intermédiaire du projet de loi d'exécution du budget n'est pas la bonne façon de procéder, car nous risquons de ne pas atteindre la destination finale que nous souhaitons tous.

Merci beaucoup.

Le vice-président : Merci, monsieur Dachis. Je pense que nous approuvons votre évaluation de la nécessité d'une consultation élargie dans l'avenir.

Monsieur Fay, nous aimerions entendre ce que vous avez à dire, puis nous passerons aux questions.

Bob Fay, directeur général, Recherche sur l'économie numérique, Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale : Eh bien, merci, monsieur le sénateur Deacon et membres du comité, de me fournir l'occasion de présenter les points de vue du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, ou CIGI, sur le projet de loi C-19. Je m'appelle Bob Fay; je suis directeur général de la Recherche sur l'économie numérique au CIGI, et mon travail se concentre sur la gouvernance des technologies numériques.

Mes commentaires ici ce soir s'inspirent d'un mémoire que j'ai présenté dans le cadre de la consultation sur la concurrence du sénateur Wetston et, comme d'autres, je voudrais féliciter le sénateur d'avoir entrepris cette consultation importante et opportune. Je pense que j'ai lu l'article de M. Iacobucci environ 10 fois.

J'ai proposé des suggestions détaillées dans ce mémoire, mais ce soir, je ferai des commentaires de haut niveau qui s'articuleront autour de la question plus large de la gouvernance à l'ère numérique, ce qui comprend la politique de la concurrence.

Ensuite, en ce qui concerne la section 15, mes commentaires portent plus particulièrement sur l'amélioration de l'efficacité des exigences en matière de transactions devant faire l'objet d'un préavis et d'autres dispositions.

J'aimerais faire trois commentaires.

First, digitalization is transforming all markets and in ways that are challenging all policy frameworks. With the ongoing shift towards data and intangibles as drivers of economic growth, regulatory frameworks need to adapt. This new intangibles growth model is vastly different from our traditional tangibles-based economy. It exhibits increasing returns of scale and scope, asymmetric information and network externalities that are manifesting themselves in a winner-take-all environment. Digital technologies are transforming all sectors and creating new market structures that have not been witnessed before. Proposed changes to the definition of anti-competitive conduct are welcome, but these transformative changes necessitate a thorough review of the Competition Act.

Second, competition policy and other policy objectives overlap. Digital technologies and data have blurred the lines between competition policy and other policy objectives such as the protection of personal privacy. Regulations and processes need to be updated and domestic cooperation mechanisms embedded within them.

Canada can look to the United Kingdom and its Digital Regulation Cooperation Forum as an example to follow. This forum brings together broadcast, privacy and competition regulators to ensure greater cooperation for online regulatory matters.

An update to the regulatory frameworks is extremely important to maintain the trust in our public institutions to show that they are responsive to the changing nature of the economy.

Third, Canada can learn from other jurisdictions and, at the same time, needs to collaborate with them. As we have heard, most other jurisdictions are reviewing and updating their competition frameworks. Canada can learn from them, both from why they are reexamining their frameworks and how they plan to change them.

Further, actions taken in other jurisdictions have a direct bearing on Canada given the global nature of digital technologies, and there may be gains in coordinated actions and information sharing across jurisdictions.

Let me conclude: Issues created by digital technologies are complex, and in addition to consideration of the amendments taken in Bill C-19, a comprehensive reassessment of the Competition Act should be undertaken that brings in a range of stakeholders since competition policy touches everyone in society.

Premièrement, la numérisation transforme tous les marchés et selon des façons qui remettent en cause tous les cadres stratégiques. Vu l'évolution actuelle vers les données et les biens immatériels comme moteurs de la croissance économique, les cadres réglementaires doivent s'adapter. Ce nouveau modèle de croissance de biens immatériels est très différent de notre économie traditionnelle fondée sur les biens matériels. Il présente des rendements accrus au chapitre de l'échelle et de la portée, des renseignements asymétriques et des externalités de réseau qui se manifestent dans un contexte où le gagnant rafle tout. Les technologies numériques transforment tous les secteurs et créent de nouvelles structures de marché qui n'ont jamais été observées auparavant. Les modifications proposées de la définition de la conduite anticoncurrentielle sont les bienvenues, mais ces changements transformateurs nécessitent un examen approfondi de la Loi sur la concurrence.

Deuxièmement, la politique de la concurrence et d'autres objectifs stratégiques se chevauchent. Les données et les technologies numériques ont brouillé les frontières entre la politique de la concurrence et d'autres objectifs stratégiques comme la protection de la vie privée. Les règlements et les processus doivent être mis à jour, et des mécanismes de coopération nationale doivent y être intégrés.

Le Canada peut s'inspirer du Royaume-Uni et de son Digital Regulation Cooperation Forum, qui réunit les organismes de réglementation de la radiodiffusion, de la protection de la vie privée et de la concurrence afin d'assurer une plus grande coopération en matière de réglementation en ligne.

Une mise à jour des cadres réglementaires est extrêmement importante pour maintenir la confiance dans nos institutions publiques et montrer qu'elles sont sensibles à la nature changeante de l'économie.

Troisièmement, le Canada peut apprendre des autres administrations et, en même temps, il doit collaborer avec elles. Comme nous l'avons entendu dire, la plupart des autres administrations examinent et mettent à jour leurs cadres de concurrence. Le Canada peut apprendre d'elles, tant sur les raisons pour lesquelles elles réexaminent leurs cadres que sur la façon dont elles prévoient les modifier.

De plus, les mesures prises dans d'autres administrations ont une incidence directe sur le Canada, étant donné la nature mondiale des technologies numériques, et il peut y avoir des avantages à coordonner les mesures et à échanger l'information entre les pays.

Permettez-moi de conclure : les enjeux créés par les technologies numériques sont complexes, et en plus de l'examen des modifications apportées au projet de loi C-19, une réévaluation complète de la Loi sur la concurrence qui fait appel à un éventail d'intervenants devrait être entreprise, car la politique de la concurrence touche tous les membres de la société.

Thank you for your time, and I look forward to your questions.

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Fay, clear and concise as always. I'm glad to have your comments.

[*Translation*]

Senator Bellemare: My question is for Ms. Jennifer Quaid. Given your concerns about these draft amendments, who else should be consulted? I would also like to have examples of abuse and negative consequences that these changes may bring in reality. Are you so fearful as to suggest that we wait before adopting these amendments to do a much more comprehensive study of the Competition Act?

Ms. Quaid: Thanks for your question. I will try to answer it quickly. The answer to your last question is yes, I think it would be better to wait and do a thorough study. I think that these are partial amendments that do not address all of the concerns raised in Senator Wetston's consultation, which was nevertheless an interesting consultation. I would like to point out that many people with relevant expertise contributed to it.

However, it was competition insiders who participated in that consultation, and it circulated mostly by word of mouth between people who already knew each other in the business. I think we need to actively — and this will take an effort — seek out people who are not traditionally associated with competition. Whether it's civil society organizations, workers' organizations, legal organizations, representatives of marginalized populations, such as racialized populations or Indigenous communities. I think we really need to cast a wide net. It is not enough to limit the consultation to insiders, even though they are experienced experts in the field. I'm part of that group of insiders — I'm not saying I'm seasoned — who know the rules well and are very detail-oriented, yet know the big issues.

If I can give you examples, my main fear would be about the provision that will criminalize wage-fixing conspiracies. I have several problems with these provisions, but I would say that the people who should be consulted about this provision — who will not be able to appear before you — are the prosecutors who will be responsible for the implementation of this highly problematic provision, both in terms of ideas and in terms of technical issues. Ideally, I will leave it at that, unless you want details.

Je vous remercie de votre temps et j'ai hâte de répondre à vos questions.

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Fay, clair et concis comme toujours. Je suis heureux d'avoir vos commentaires.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Ma question s'adresse à Mme Jennifer Quaid. Compte tenu de vos craintes par rapport à ces projets d'amendements, qui d'autre devrait être consulté? J'aimerais aussi avoir des exemples d'abus et de conséquences négatives que ces changements peuvent apporter dans la réalité. Êtes-vous craintive au point de nous suggérer d'attendre avant d'adopter ces amendements pour faire une étude beaucoup plus exhaustive de la Loi sur la concurrence?

Mme Quaid : Merci pour votre question. Je vais tenter d'y répondre rapidement. La réponse à votre dernière question, c'est oui, je pense que cela serait mieux d'attendre et de faire une étude approfondie. Je trouve que ce sont des modifications partielles qui ne répondent pas à l'ensemble des préoccupations qui ont été soulevées dans la consultation du sénateur Wetston, qui était quand même une consultation intéressante. Je tiens à souligner que beaucoup de personnes détenant des expertises pertinentes y ont contribué.

Or, ce sont des initiés du monde de la concurrence qui ont participé à cette consultation, et cela a circulé surtout de bouche à oreille entre des personnes qui se connaissaient déjà dans le milieu. Je pense qu'il faut activement — et cela va prendre un effort — aller chercher des personnes qui ne sont pas traditionnellement associées à la concurrence. Que ce soit des organisations de la société civile, des organisations de travailleurs ou de droit, des représentants de populations marginalisées, telles que des populations racisées ou des communautés autochtones. Je pense qu'il faut vraiment ratisser large. Ce n'est pas assez de rester ainsi, bien que ce soient des experts chevronnés en la matière. Je fais partie de ce groupe d'initiés — je ne dis pas que je suis chevronnée — qui connaît bien les règles et qui est très orienté vers le détail, tout en connaissant les grands enjeux.

Si je peux vous donner des exemples, ma crainte principale serait relative à la disposition qui criminalisera les complots de fixation des salaires. J'ai plusieurs problèmes avec ces dispositions, mais je dirais que les personnes qui devraient être consultées au sujet de cette disposition — qui ne pourront pas comparaître devant vous — sont les procureurs qui seront responsables de la mise en application de cette disposition hautement problématique, tant sur le plan des idées que sur le

We are solving a problem that is ill-defined and proposing an ill-adapted solution that, given the characteristics of Canadian criminal law and especially Canadian corporate criminal law, will not work as promised. Promises are made that cannot be kept. They promise to protect employees and to remedy the inequality of bargaining power in employment and labour matters. We already have a highly developed system, precisely to achieve trade union peace and worker peace in order to remedy situations of unequal bargaining power. This is called labour law and employment law. For the most part, this is a provincial responsibility. By creating a criminal provision, this will be a federal jurisdiction. Criminal law is not about compensation, restitution, or problem solving.

While there is the possibility of using criminal law for remedial purposes, the history of enforcement of these provisions in business and competition — I could go on at length — shows no openness and no great interest in doing that. Those are my concerns.

Senator Bellemare: Thank you very much, Ms. Quaid.

[English]

The Deputy Chair: Thank you, Ms. Quaid. Mr. Fay, followed by Mr. Dachis, do you have anything to add or to challenge on that?

Mr. Fay: I defer to Professor Quaid on some of the technical aspects. But with respect to the need for consultation, I agree.

As many people have mentioned, competition policy touches everybody, even if they don't know it. It really is important to have a large stakeholder group. That wasn't the case for Senator Wetston's report. That was a rather technical report. But I think these matters can be presented to people in a non-technical fashion. I think we are actually seeing that daily. I would encourage that process.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Fay. We certainly heard that last night as well from Competition Bureau Canada: diversity of opinions and understanding the values are crucial elements as mentioned by Professor Quaid. Mr. Dachis.

Mr. Dachis: Yes, I would say that the government skipped a couple of key steps from the consultation that the senator conducted right to legislation. There is a lot in between in terms of talking to potentially affected stakeholders — stakeholders who knew they would be affected but also others who are only

plan technique. Sur le plan des idées, je vais en rester là, à moins que vous ne voyiez des détails.

On est en train de résoudre un problème qui est mal défini et de proposer une solution mal adaptée qui, vu les caractéristiques du droit pénal canadien et surtout du droit pénal des entreprises au Canada, ne fonctionnera pas comme promis. On fait des promesses qui ne pourront pas être tenues. On fait la promesse de protéger les salariés et de remédier à l'inégalité de pouvoir de négociation en matière d'emploi et de travail. On a déjà un système très développé, justement pour accomplir la paix syndicale et la paix des travailleurs afin de remédier à des situations d'inégalité de négociation du pouvoir. Cela s'appelle le droit du travail et le droit de l'emploi. Majoritairement, cela relève des provinces. En créant une disposition criminelle, cela sera de compétence fédérale. Le droit criminel n'a pas une vocation de compensation, de restitution, ni de solution de problèmes.

Même s'il y a la possibilité d'utiliser le droit criminel à des fins correctives, l'historique de la mise en application de ces dispositions en matière d'entreprise et de concurrence — je pourrais en parler longuement — ne démontre aucune ouverture et aucun grand intérêt à faire cela. Voilà mes préoccupations.

La sénatrice Bellemare : Merci beaucoup, madame Quaid.

[Traduction]

Le vice-président : Merci, madame Quaid. M. Fay, suivi de M. Dachis, avez-vous quelque chose à ajouter ou à contester à ce sujet?

M. Fay : Je m'en remets à Mme Quaid pour certains des aspects techniques. Mais en ce qui concerne la nécessité d'une consultation, j'en conviens.

Comme de nombreuses personnes l'ont mentionné, la politique de la concurrence touche toutes les personnes, même si elles ne le savent pas. Il est très important d'avoir un large groupe de parties prenantes. Ce n'était pas le cas pour le rapport du sénateur Wetston. C'était un rapport assez technique. Mais je pense que ces questions peuvent être présentées à des gens d'une manière non technique. Je pense que nous voyons cela tous les jours. J'encouragerais ce processus.

Le vice-président : Merci, monsieur Fay. Nous avons certainement entendu cela hier soir aussi de la part du Bureau de la concurrence du Canada : la diversité des opinions et la compréhension des valeurs sont des éléments cruciaux, comme l'a mentionné Mme Quaid. Monsieur Dachis, à vous.

M. Dachis : Oui, je dirais que le gouvernement a sauté quelques étapes clés de la consultation que le sénateur a menée jusqu'à la législation. Il y a beaucoup de choses à faire entre ces deux étapes pour parler aux parties prenantes potentiellement concernées; des parties prenantes qui savaient qu'elles seraient

going to find out when they start getting class-action lawsuits sent their way. There are a lot of implications across the overall economy in areas that we know and in areas that we don't even have a clue about in the future.

This needs to be more widely talked about before this kind of legislation gets passed.

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Dachis. Mr. Mignardi, I know at a certain point you would like to join in on that. If we can, we'll save that for when a question on this is directed to you. There is no question that looking at new entrants as one of the groups that needs to be consulted, for example, is really crucial. So I will offer that you join in at a certain point whenever you feel that you have something different to offer.

Senator Loffreda: Thank you to all of our panellists for being here. Congratulations and thank you once again to Senator Wetston for his excellent work on the Competition Act.

My question is for Professor Quaid. It was mentioned that amendments were necessary to keep pace with other jurisdictions and that our international peers are way ahead of us. Based on what I have heard, maybe they still are way ahead of us. Do these amendments decrease that gap? And how much more is necessary? If we do have to focus on a few priorities, can you elaborate as to which ones those would be in the short term?

Ms. Quaid: Thank you, Senator Loffreda, for the question. It is a very relevant one.

I would say that our international peers have been tackling the larger question first. The larger question is how does the state — be it the Canadian government or the provinces together — respond to the transformation of society that has occurred largely because of digitization? You know, that is a kind of touch-all, really, for some pretty important structural changes to how we relate to one another and how business is done and also to just the accelerating pace of change. All jurisdictions are struggling with how to do this. But if there is a common theme, it's that this is not something that can be solved by one particular regulatory approach or regime. It might be helpful — and I will be as brief as I can — to describe the two emerging big models or big players: the United States, on the one hand, and the European Union, on the other hand.

The United States has chosen — for reasons that relate to how it has tended to approach these matters and also because it does not have a lot of enabling legislation dealing with a lot of aspects that relate to the new economy — to situate most of the

touchées, mais aussi d'autres qui ne le découvriront que lorsqu'elles commenceront à recevoir des poursuites en recours collectif. Il y a beaucoup de conséquences dans l'ensemble de l'économie dans des domaines que nous connaissons et dans des domaines dont nous n'avons même pas la moindre idée pour l'avenir.

Il faut en parler plus largement avant que ce type de loi soit adopté.

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Dachis. Maître Mignardi, je sais que, à un moment donné, vous voudrez vous joindre à nous sur cette question. Si nous le pouvons, nous garderons cela en attendant le moment où une question à ce sujet vous sera adressée. Il ne fait aucun doute que considérer les nouveaux venus comme l'un des groupes à consulter, par exemple, est vraiment crucial. Je vous propose donc de vous joindre à nous à un moment donné si vous pensez avoir quelque chose de différent à offrir.

Le sénateur Loffreda : Merci à tous nos intervenants d'être ici. Félicitations et merci une fois de plus au sénateur Wetston de son excellent travail au sujet de la Loi sur la concurrence.

Ma question s'adresse à Mme Quaid. Il a été mentionné que des modifications étaient nécessaires pour suivre le rythme des autres administrations et que nos pairs à l'échelle internationale étaient très en avance sur nous. D'après ce que j'ai entendu, ils sont peut-être encore en avance sur nous. Ces modifications réduisent-elles cet écart? Et combien d'autres sont nécessaires? Si nous devons nous concentrer sur quelques priorités, pouvez-vous nous dire lesquelles à court terme?

Mme Quaid : Merci, sénateur Loffreda, de la question. Elle est très pertinente.

Je dirais que nos pairs à l'échelle internationale se sont d'abord attaqués à la question plus large de savoir comment l'État — que ce soit le gouvernement canadien ou l'ensemble des provinces — répond à la transformation de la société essentiellement attribuable de la numérisation. Vous savez, c'est une sorte de touche-à-tout, vraiment, pour certains changements structurels importants dans la façon dont nous sommes liés les uns aux autres et dont les affaires sont menées, et aussi simplement pour ce qui concerne l'accélération du rythme du changement. Toutes les administrations se débattent avec la manière d'y parvenir. Mais s'il y a un thème commun, c'est que ce n'est pas quelque chose que l'on peut régler au moyen d'une approche ou d'un régime réglementaire particulier. Il pourrait être utile — et je serai aussi brève que possible — de décrire les deux nouveaux gros modèles ou joueurs : les États-Unis, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part.

Les États-Unis ont choisi — pour des raisons liées à la façon dont ils ont eu tendance à aborder ces questions et aussi parce qu'ils n'ont pas beaucoup de lois habilitantes traitant de nombreux aspects liés à la nouvelle économie — de situer

coordination of enforcement, thinking and policy development around digital transformation within the Federal Trade Commission, or FTC, and the Department of Justice, or DOJ. So that looks like competition policy except that it's quite a bit broader. The FTC does have a mandate that is different from our Competition Bureau in certain levels because they do have a consumer mandate, and they have colonized privacy to some extent because there is an absence of a privacy framework at the federal level.

The Americans are pragmatic. They adapt the policy as a function of what is going on. They have the Biden Administration's executive order. It is very much a whole-of-government approach, but they have a coordinating agency that is leading the charge there.

The Europeans have gone at it differently. They've said that there are all these aspects of the digital economy that we need to deal with. There is the Digital Markets Act, the Digital Services Act, the Artificial Intelligence Act and now the Data Act. They all started with the General Data Protection Regulation. The Europeans have gone at it by saying we need a legislative framework of rules, and then those things will trickle down into the competition law, which you have to understand in Europe also has the political function of maintaining the European market. So there are some things that are not comparable to Canada.

The point, in both cases, is that they're trying to find ways to have a comprehensive approach. One is to do lots of legislation and lots of rules, framework; the other is to go for an enforcement coherence among agencies. Canada is behind on both things. We don't have any real, important legislation yet. We have no legislation on AI. Our privacy legislation is out of date. The provinces are moving a little bit faster than the federal government on that. We have no real direction on data. They've created a data commissioner; we have no idea what that means. We don't have the enforcement culture that the Americans have, where they kind of more nimbly adjust their antitrust agency.

I'm not sure that legislation is the full answer here. Of course, we need to think about changes to the act. I'm just not sure that little tweaks here and there, dropping in a reference to privacy or dropping in a reference to network effects, will make the difference because what you need is the capacity to analyze these questions. You also need the enforcement heft that goes behind that. More importantly, you need to decide how to tackle this collectively.

l'essentiel de la coordination de l'application, de la réflexion et de l'élaboration de politiques autour de la transformation numérique au sein de la Federal Trade Commission, ou FTC, et du département de la Justice, ou DOJ. Cela ressemble donc à la politique de la concurrence, sauf que c'est un peu plus large. La FTC a un mandat qui diffère de celui de notre Bureau de la concurrence à certains niveaux, car elle a un mandat qui touche les consommateurs et elle a colonisé la vie privée dans une certaine mesure, car il n'y a pas de cadre de protection de la vie privée à l'échelon fédéral.

Les Américains sont pragmatiques. Ils adaptent la politique en fonction de la situation. Ils ont le décret de l'administration Biden. Il s'agit essentiellement d'une approche pangouvernementale, mais ils ont une agence de coordination qui mène la charge.

Les Européens s'y sont pris différemment. Ils ont dit qu'il y a tous ces aspects de l'économie numérique que nous devons traiter. Il y a la législation sur les marchés numériques, la législation sur les services numériques, la législation sur l'intelligence artificielle et maintenant, la législation sur les données. Tout a commencé par le règlement général sur la protection des données. Les Européens ont abordé la question en disant que nous avons besoin d'un cadre législatif de règles, et que ces éléments se répercuteraient ensuite sur le droit de la concurrence, qui — vous devez le comprendre, en Europe — a aussi pour fonction politique de maintenir le marché européen. Il y a donc certaines choses qui ne sont pas comparables au Canada.

Dans les deux cas, le fait est qu'on essaie de trouver des moyens d'avoir une approche globale. L'un d'entre eux consiste à adopter beaucoup de lois et de règles, un cadre. L'autre est de rechercher une cohérence dans l'application de la loi entre les organismes. Le Canada est en retard sur ces deux points. Nous n'avons pas encore de législation réelle et importante. Nous n'avons aucune législation sur l'intelligence artificielle. Notre législation sur la protection de la vie privée est dépassée. Les provinces avancent un peu plus vite que le gouvernement fédéral sur cette question. Nous n'avons pas de véritable orientation en matière de données. Ils ont créé un commissaire aux données; nous n'avons pas la moindre idée de ce que cela signifie. Nous n'avons pas la culture d'application de la loi qu'ont les Américains, qui adaptent plus rapidement leur agence antitrust.

Je ne suis pas sûre que la législation soit la réponse unique à cette question. Bien sûr, nous devons réfléchir aux changements apportés à la loi. Je ne suis juste pas sûre que de petites retouches ici et là, en ajoutant une référence à la vie privée ou aux effets de réseau, changeront vraiment les choses, car ce dont vous avez besoin, c'est de la capacité d'analyser ces questions. Il vous faut aussi le poids de l'application que cela suppose. Fait encore plus important, vous devez décider comment aborder collectivement cette question.

If I had one wish, it's that there would be a coordination among relevant agencies. The low-hanging fruit is privacy, data protection, national security, telecommunications or media, CRTC, and the Competition Bureau. I might be forgetting something.

The Deputy Chair: There is a need for framework policy updates, without question, Professor Quaid, and you speak that language very clearly and concisely and directly.

Ms. Quaid: Thank you.

The Deputy Chair: Mr. Dachis, anything to follow up on that? Followed by Mr. Fay.

Mr. Dachis: I definitely agree with a lot of what Professor Quaid said. Again, this goes back to the fact that we may disagree on some elements of where we want to go, but on how we're getting there, we're very much aligned that this is the wrong way to go about putting reform together.

First, on the question of being behind the rest of the world, you may have different institutions and different policies on competition, but that often reflects a very fundamental difference. You can see how it's difficult to just immediately import something. A good example is monetary penalties for abuse of dominance, which is that the proposed amendments do to bring in a European-style ability to levy enormous fines based on global revenue.

But how will that work in Canada? We have a different constitutional structure and, again, getting to the design of the requirements of process, based on whether fines are punitive or are meant to alleviate the direct harms. They are two very fundamentally different processes that the courts have to apply here in Canada. How does importing this European approach gel here? We haven't even thought about these things. We've only been looking at the legislation for the last two weeks. We need to spend serious time asking questions about the fundamental constitutionality of, really, major proposed changes.

The Deputy Chair: Thank you very much. Mr. Fay?

Mr. Fay: Thank you, senator. Once again, I agree with Professor Quaid. I'll just add a couple of things and reinforce a couple of points.

One, these other jurisdictions, particularly the EU but also the United Kingdom, have really taken a step back and taken a comprehensive approach to what must change in terms of our

Si j'avais un souhait, ce serait qu'il y ait une coordination entre les organismes concernés. Les solutions à notre portée sont la protection de la vie privée, la protection des données, la sécurité nationale, les télécommunications ou les médias, le CRTC, et le Bureau de la concurrence. J'oublie peut-être quelque chose.

Le vice-président : Il est nécessaire d'apporter des mises à jour à la politique-cadre, sans aucun doute, madame Quaid, et vous le soulignez de façon très claire, concise et directe.

Mme Quaid : Merci.

Le vice-président : Monsieur Dachis, avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet? Il sera suivi de M. Fay.

M. Dachis : Je suis assurément d'accord avec une grande partie de ce qu'a dit Mme Quaid. Encore une fois, cela revient au fait que nous pouvons ne pas nous entendre sur certains éléments de la direction que nous voulons prendre, mais pour ce qui est de la façon d'y parvenir, nous convenons tout à fait que ce n'est pas la bonne façon de mettre en place une réforme.

D'abord, concernant le retard que nous accusons par rapport au reste du monde, vous pouvez avoir des institutions et des politiques différentes sur la concurrence, mais cela reflète souvent une différence très fondamentale. Il suffit de voir à quel point il est difficile de simplement importer immédiatement quelque chose. Un bon exemple est celui des sanctions pécuniaires en cas d'abus de position dominante, que les modifications proposées visent à introduire à la manière européenne en imposant d'énormes amendes en fonction des revenus mondiaux.

Mais comment cela fonctionnera-t-il au Canada? Nous avons une structure constitutionnelle différente et, encore une fois, nous en arrivons à la conception des exigences du processus, selon que les amendes sont punitives ou destinées à atténuer des préjudices directs. Ce sont deux processus très fondamentalement différents que les tribunaux doivent appliquer ici au Canada. Comment est-il possible d'importer cette approche européenne ici? Nous n'avons même pas réfléchi à ces choses. Nous n'avons étudié que la législation au cours des deux dernières semaines. Nous devons prendre le temps de poser des questions sur la constitutionnalité fondamentale des changements majeurs proposés.

Le vice-président : Merci beaucoup. Monsieur Fay?

M. Fay : Merci, sénateur. Encore une fois, je suis d'accord avec Mme Quaid. Je vais simplement ajouter quelque chose et renforcer quelques points.

D'abord, ces autres pays, en particulier l'Union européenne, mais aussi le Royaume-Uni, ont vraiment fait un pas en arrière et adopté une approche globale quant à ce qui doit changer au

instruments, our regulations, our policies, in this digital economy. We haven't done that yet in Canada, but it is essential.

Second, competition policy can't do everything. There's a host of regulatory tools that the EU, for example, is employing, which merits consideration in Canada. Some of these are like how we can get interoperability among these digital giants. How do we open up the data? They're tied together. What are the appropriate tools to allow that, for example, standard setting? There is a very wide range of issues that really needs to be put on the table. Thank you.

The Deputy Chair: Thanks very much. Colleagues, I've chosen to let each of our witnesses respond to each question in the interest of keeping on specific subjects. I know we're going a little longer with each senator's questions than normal, but in this situation, it's worth it, and I hope I have your support in that regard.

Senator Woo: Chair, this is a good approach. We're getting some really valuable input from the witnesses. Thank you for that.

I'm struck by all of the witnesses, on the one hand, giving effusive praise to our colleague Senator Wetston, but on the other hand, essentially rejecting his recommendation that we do some targeted changes to the Competition Act.

I wonder is it because you come from a different starting point in terms of the digital economy and the changes in the economy that we are facing and you feel that this law of general application is no longer generally applicable and that something fundamental needs to happen?

In Senator Wetston's commentary on the input he received, he comes out quite clearly saying that the status quo more or less works, and we need some targeted reviews, which is kind of what we're getting in this bill. But then he paints or he characterizes two other approaches. Could you comment on whether you belong in those schools? One he describes as a neo-Brandeisian, or populist approach, and the other one he calls a balancing approach.

It sounds like you're in the balancing school. But can you help us think this through from the perspective of your starting points? Because it's hard to untangle this debate, particularly when we all are giving such high praise to Senator Wetston but not following his advice.

Mr. Dachis: I would say I'm in strong agreement with where Senator Wetston ended up with a lot of his commentary on the public consultation. You can draw a direct line between the things that came out in his consultation, which then made their

chapitre de nos instruments, de nos règlements, de nos politiques, dans cette économie numérique. Nous ne l'avons pas encore fait au Canada, mais c'est essentiel.

Ensuite, la politique de concurrence ne peut pas tout faire. Par exemple, l'Union européenne a recours à une panoplie d'outils réglementaires qui méritent d'être pris en considération au Canada. Certains de ces outils concernent la manière dont nous pouvons assurer l'interopérabilité entre ces géants du numérique. Comment pouvons-nous rendre les données accessibles? Elles sont liées les unes aux autres. Quels sont les outils appropriés pour permettre cela, par exemple, en établissant des normes? Il existe une vaste gamme de questions qui doivent être vraiment mises sur la table. Je vous remercie.

Le vice-président : Merci beaucoup. Chers collègues, j'ai décidé de laisser chacun de nos témoins répondre à chaque question afin de rester sur des sujets précis. Je sais que les questions de chaque sénatrice et sénateur durent un peu plus longtemps que d'habitude, mais dans cette situation, cela en vaut la peine, et j'espère que vous êtes d'accord avec moi à cet égard.

Le sénateur Woo : Monsieur le président, il s'agit d'une bonne approche. Nous obtenons des commentaires très utiles de la part de nos témoins. Je vous en remercie.

Je suis étonné de voir que tous les témoins, d'une part, louangent notre collègue, le sénateur Wetston, mais, d'autre part, ils rejettent essentiellement sa recommandation d'apporter des changements ciblés à la Loi sur la concurrence.

Je me demande si cela est dû au fait que vous avez un point de départ différent de l'économie numérique et des changements économiques auxquels nous sommes confrontés, et que, selon vous, cette loi d'application générale n'est plus applicable et que quelque chose de fondamental doit être fait.

Dans le commentaire du sénateur Wetston concernant les commentaires qu'il a reçus, il fait savoir très clairement que le statu quo fonctionne plus ou moins bien et que des révisions ciblées sont nécessaires, ce que nous faisons en quelque sorte dans le cadre de ce projet de loi. Mais ensuite, il décrit ou il caractérise deux autres approches. Pouvez-vous nous dire si vous y adhérez? Il décrit l'une d'elles comme une approche néo-brandeisienne, ou populiste et l'autre comme une approche équilibrée.

Il me semble que vous vous rangez derrière l'approche équilibrée. Mais pouvez-vous nous aider à y réfléchir du point de vue de vos points de départ? Il est difficile de trancher ce débat, en particulier lorsque nous faisons tous l'éloge du sénateur Wetston sans suivre ses conseils.

M. Dachis : Je dirais que je suis tout à fait d'accord avec le sénateur Wetston en ce qui concerne une grande partie de ses commentaires sur la consultation publique. Il est possible de tracer une ligne directe entre les choses qui sont ressorties de sa

way into the legislation and about which people aren't necessarily disagreeing — things like clearing up parts of section 79, private access to the Competition Tribunal. Those are fine, but then we're talking about process.

Process is different than the amendments here, where if this bill were put in place as part of a stand-alone piece of legislation or part of a broader consultation where we see how things fit together, I think there would be a lot less disagreement. When you put things into a budget bill, we all know that governments will strongly pressure both chambers to pass this by the end of June. That is the wrong way to get these kinds of deeply fundamental reforms of Canadian legislation through both Houses of Parliament.

Mr. Fay: Well, I don't know if I've ever been called a populist, although I think that might be how I would be referred to here.

The report itself is excellent because it raised a lot of fundamental issues. It did cover the international landscape. The professor who wrote it tried to bring these lessons back to Canada from that professor's perspective, and that's fair. There is no problem with that at all because actually it helps other people shape their own arguments. I disagree with some of the elements. I do think there is a fundamental change in the drivers of growth and in the distribution of the gains that come from that growth. And it needs to be addressed for a lot of reasons that we can explore. But, as Mr. Dachis said, the process is critically important.

I don't think the things that might be considered low-hanging fruit should be jammed into a budget bill — we have experts, like Professor Quaid, who can explain — because competition is so fundamental and so important. I think it's understated that we do need that broad multi-stakeholder consultation. In fact, that's how policy needs to be done in this digital world in which we live because competition is very hard to divorce from privacy or national security or public safety or international trade. All these policy issues are interwoven, and we need to think about them horizontally and not just vertically. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you.

Professor Quaid, do you have some last-minute follow-up, and then we'll move to the next senator. Thank you.

consultation, qui ont ensuite fait leur chemin dans la législation et au sujet desquelles les gens ne sont pas nécessairement en désaccord — les choses comme la clarification de certaines parties de l'article 79, l'accès privé au Tribunal de la concurrence. Il s'agit de bonnes choses, mais ensuite nous parlons de processus.

Le processus est différent des amendements ici, car si ce projet de loi était mis en place comme faisant partie d'une mesure législative distincte ou d'une consultation plus importante où nous voyons comment les choses s'assemblent, je pense qu'il y aurait beaucoup moins de désaccords. Quand vous intégrez des éléments dans un projet de loi budgétaire, vous devez savoir que les gouvernements vont exercer une forte pression sur les deux chambres afin qu'elles l'adoptent avant la fin du mois de juin. Il ne s'agit pas de la bonne façon de faire adopter par les deux chambres du Parlement ce genre de réforme fondamentale de la législation canadienne.

M. Fay : Eh bien, je ne sais pas si on m'a déjà traité de populiste, même si je crois qu'on pourrait me qualifier ainsi dans ce cas-ci.

Le rapport lui-même est excellent puisqu'il a soulevé beaucoup de questions fondamentales. Il traite de la scène internationale. L'auteur a essayé de ramener ces leçons au Canada selon son point de vue, et c'est juste. Cela ne pose aucun problème, car il permet d'aider les autres personnes à formuler leurs propres arguments. Je suis en désaccord avec certains des éléments. Selon moi, il existe un changement fondamental dans les moteurs de croissance et dans la répartition des gains découlant de cette croissance. Et il faut y remédier pour de nombreuses raisons qui peuvent être étudiées. Cependant, comme l'a dit M. Dachis, le processus est d'une importance capitale.

Je ne pense pas que les choses qui pourraient être considérées comme étant des solutions faciles devaient être intégrées dans un projet de loi budgétaire — nous avons des experts, comme Mme Quaid, qui peuvent expliquer pourquoi — puisque la concurrence est si fondamentale et si importante. À mon avis, on sous-estime le fait que nous avons besoin de cette grande consultation multilatérale. En fait, la politique doit être menée ainsi dans le monde numérique dans lequel nous vivons, car il est très difficile de dissocier la concurrence de la vie privée, de la sécurité nationale, de la sécurité publique ou du commerce international. Toutes ces questions de politiques sont imbriquées, et nous devons y réfléchir horizontalement et non pas seulement verticalement. Merci.

Le vice-président : Je vous remercie.

Madame Quaid, avez-vous un commentaire de dernière minute, et ensuite nous passerons au sénateur suivant. Merci.

Ms. Quaid: I am probably the one on the outside here. I've been doing competition law for a long time, and I have always been on the side I'm on.

There are some long-standing issues with how competition law was framed and come up with. They trace back to a report that's as old as I am. It's the 1969 *Interim report on competition policy* by the Economic Council of Canada. Frankly, the world is different since that time, and I think some of the original suppositions and premises of that report don't hold anymore, if they ever did. I think that competition policy was conceived in a certain way with certain underlying values, and the Supreme Court has referred to those underlying values before.

I believe we're in a moment — and I think Mr. Fay has identified that — where we might need to reconsider those underlying values, because competition policy, quite honestly, has remained pretty narrow and hermetically sealed. It's nice and neat and tidy, but I don't think that that is the right kind of competition policy to have.

Although competition policy can't do everything, it should be doing more, and I think — and I'm going to put it on the table, as controversial as it is — the pretense that competition policy is neutral must be abandoned. Competition policy is a choice about values. It is inherently political. It's just a question of which values. That is why the consultation of stakeholders is so important. We need to come to a consensus as to what things are important, and then we can decide how best to achieve them.

Of course there will be disagreement. We will have to make compromises. We will not be able to do everything. But that's, I think, the fundamental thing that is going on, Senator Woo, is that there are long-standing disagreements, and these are superimposed.

Senator Woo: Efficiencies debate.

Ms. Quaid: We can talk about efficiencies, if you like.

Senator Woo: Got it.

The Deputy Chair: Thank you, Professor Quaid.

Mr. Mignardi, at a certain point, I'm going to come to you with a very specific question to bring you in on this as well, but if we can, right now I'm going to keep moving, so we can take our colleagues through one time with where they want to ask their questions.

Mme Quaid : Je suis probablement la personne qui sort de l'ordinaire ici. Je pratique le droit de la concurrence depuis longtemps, et j'ai toujours été du côté où je me trouve.

Il existe des problèmes de longue date concernant la manière dont le droit de la concurrence a été conçu et élaboré. Ils remontent à un rapport qui est aussi vieux que moi. Il s'agit du Rapport provisoire sur la politique de concurrence de 1969 du Conseil économique du Canada. En toute franchise, le monde a changé depuis cette époque, et je crois que certaines des suppositions et des prémisses initiales de ce rapport ne sont plus d'actualité, si tant est qu'elles l'aient jamais été. Je pense que la politique de la concurrence a été conçue d'une certaine manière, avec certaines valeurs sous-jacentes, et la Cour suprême a déjà fait référence à celles-ci.

Je crois que nous sommes à un stade — et je pense que M. Fay l'a mentionné — où nous devrions peut-être reconsidérer ces valeurs sous-jacentes, parce que la politique de concurrence, très honnêtement, est restée assez étroite et fermée. Cette politique est belle, nette et bien organisée, mais selon moi, ce n'est pas le bon type de politique de concurrence à avoir.

Bien que la politique de concurrence ne puisse pas tout faire, elle devrait en faire plus, et je pense — et je le dis ouvertement, si controversé que cela puisse être — que la prétention selon laquelle la politique de concurrence est neutre doit être abandonnée. La politique de concurrence est un choix de valeurs. Elle est intrinsèquement politique. Il s'agit simplement de savoir de quelles valeurs il s'agit. C'est pourquoi la consultation des intervenants est si importante. Nous devons arriver à un consensus quant à ce qui est important, et ensuite nous pourrions décider de la meilleure façon d'y parvenir.

Bien entendu, il y a aura des désaccords. Nous devons faire des compromis. Nous ne pourrions pas tout faire. Toutefois, je pense que ce qui se passe fondamentalement, monsieur le sénateur Woo, c'est qu'il existe des désaccords de longue date, et ceux-ci se superposent.

Le sénateur Woo : Débat sur les gains en efficience.

Mme Quaid : Nous pouvons parler des gains en efficience, si vous le souhaitez.

Le sénateur Woo : D'accord.

Le vice-président : Je vous remercie, madame Quaid.

Maître Mignardi, à un moment donné, je vous poserai une question très précise pour vous faire participer à ce débat, mais si vous le permettez, je vais continuer à faire le tour afin que nos collègues puissent poser leurs questions.

[Translation]

Senator Massicotte: My question is for Mr. Dachis and it has to do with the penalties and the amount of money that has to be paid if we are found to be in default, and you made a comment about that. As you know, a 3% rate was applied before and now the rate has increased. Why is it a 3% rate, and how were the amounts calculated? Is there a reasoning and a principle of fairness behind it?

[English]

Mr. Dachis: I don't know exactly where the 3% comes from. Professor Quaid may have more. I defer to her expertise in terms of a connection to European standards.

This kind of approach, though, that looks at revenue as opposed to the revenues of the company, turnover as opposed to the harm that the action caused, is based on the European approach. It's that difference that is really important here, where, when we talk about damage that is based on the actual quantifiable harm of an action, that's the sort of thing that does fit into the kind of framework that we have. But when we start talking about things that are much broader, that are potentially in the billions of dollars and that are not directly linked to the harm, there are questions about whether this is going to be constitutional.

There have already been questions about the constitutionality of the existing level of about \$10 million, so increasing this by orders of magnitude creates enormous risk of this kind of legislation passing muster in the courts in the future.

[Translation]

Ms. Quaid: I would add that I am no more informed in relation to the choice of the 3% rate. However, I will play the lawyer, if I may. When reading the provision, you have to be careful. Given the structure of the proposal as it stands, it is only when the amount is more than \$10 million for a first offence or \$15 million for a second offence — and three times the value of the profits obtained is not calculable — that the reference to the figures from the tax return comes into play. Only then; so it's really as a last resort that you come to this modality of the 3% of aggregate revenue rate.

That's a different question than whether global revenues should be used when it's a sanction in Canada. It's really a last resort that it comes down to that.

I would say that the reason for preferring to use a number like revenue is precisely the concern I have with the use of profit. If you look at the history of the calculations, you are discussing the

[Français]

Le sénateur Massicotte : Ma question s'adresse à M. Dachis et a trait aux pénalités et aux sommes d'argent qui doivent être payées si nous sommes jugés en défaut, et vous avez fait un commentaire à ce sujet. Comme vous le savez, un taux de 3 % était appliqué auparavant et là, le taux a augmenté. Pourquoi est-ce un taux de 3 %, et comment a-t-on calculé les sommes? Y a-t-il un raisonnement et un principe d'équité derrière tout cela?

[Traduction]

M. Dachis : Je ne sais pas exactement d'où vient le chiffre de 3 %. Mme Quaid en sait peut-être plus. Je me fie à son expertise en ce qui concerne le lien avec les normes européennes.

Toutefois, ce type d'approche, qui considère les revenus par opposition aux revenus de l'entreprise, le chiffre d'affaires par opposition au préjudice que l'action a causé, est fondé sur l'approche européenne. La différence entre ces deux approches est vraiment importante, car quand nous parlons de dommages fondés sur le préjudice quantifiable réel d'une action, c'est le genre de chose qui s'inscrit dans le cadre que nous avons. Cependant, quand nous commençons à parler de choses qui sont beaucoup plus étendues, qui se chiffrent potentiellement en milliards de dollars et ne sont pas directement liées au préjudice, il y a des questions quant à savoir si cela va être constitutionnel.

Des questions ont déjà été soulevées concernant la constitutionnalité du niveau existant d'environ 10 millions de dollars, si bien qu'une augmentation de l'ordre de grandeur crée un énorme risque que ce type de législation ne soit pas accepté par les tribunaux à l'avenir.

[Français]

Mme Quaid : J'ajouterai que je ne suis pas plus informée relativement au choix du taux de 3 %. Toutefois, je vais jouer à l'avocate, si vous me le permettez. En lisant la disposition, il faut faire attention. Étant donné la structure de la proposition telle qu'elle est, ce n'est que lorsque le montant est supérieur à 10 millions de dollars pour une première infraction ou 15 millions de dollars pour une deuxième infraction — et que trois fois la valeur des bénéfices obtenus n'est pas calculable — qu'entre en jeu la référence aux chiffres tirés de la déclaration de revenus. C'est seulement à ce moment-là; c'est donc vraiment en dernier ressort que vous en venez à cette modalité du taux de 3 % des recettes globales.

C'est une question différente que celle de se demander si les recettes globales devraient être utilisées alors que c'est une sanction au Canada. C'est vraiment en dernier ressort qu'on en arrive là.

Je dirais que la raison pour laquelle on préfère utiliser un chiffre comme celui des recettes est justement l'objet de ma préoccupation en ce qui a trait à l'utilisation des bénéfices. Si on

profits and how the calculations are made. Taking a figure from the financial statements is much more reliable and less likely to be disputed, but some may disagree with me.

However, I would add that I do not fully agree with my colleague Mr. Dachis on the issue of the administrative monetary penalty and its constitutional vulnerability. I am not convinced of this. It is very clear, there has already been case law on this subject: financial penalties are not fines or criminal sanctions and are therefore acceptable. One may disagree with the principle, but I am not sure, as a matter of law, that this argument holds water.

Senator Massicotte: Even for \$10 million, it certainly depends on who you're talking about, because for our big Canadian companies, \$10 million is nothing; it's laughing at consumers or employees. Maybe that's what they're looking for. There should be a way to anchor the opinion, perhaps arbitrarily, but with a reasonable amount relative to the company itself.

Ms. Quaid: I completely agree with you, Senator Massicotte, that the problem is that we want a law of general application that applies to the very small business as well as to the very large business. This is a style of legislation that is used in Canada. I think that the idea of using penalties associated with the financial size of the company is very positive, but we are retaining the maximum figures that are there. There is nothing to say that the maximum should be imposed; however, I agree with you that it gives the impression of vulnerability, especially for small businesses, and that it is more appropriate to adjust it according to the size of the business.

Senator Massicotte: Thank you.

[English]

The Deputy Chair: Thank you, Professor Quaid.

If I could, I'm going to keep moving at this point and give you the chance to give the first answer next time around, Mr. Fay.

Senator Ringuette: Thank you, witnesses. You are provoking our thinking, and that's what we like in this committee, to be provoked. I truly enjoy your comments and thank you for them.

My question would be for Ms. Quaid, because you particularly referred to Division 15. When we look at wage fixing, it's no different than price fixing. It's collusion.

analyse l'historique des calculs, c'est qu'on discute des bénéfices et de la façon dont sont faits les calculs. Prendre un chiffre tiré des états financiers est beaucoup plus fiable et moins susceptible d'être contesté, mais certains seront peut-être en désaccord avec moi.

Toutefois, j'ajouterai que je ne suis pas totalement d'accord avec mon collègue M. Dachis sur la question de la sanction administrative pécuniaire et de sa vulnérabilité constitutionnelle. Je n'en suis pas persuadée. C'est très clair, il y a déjà eu de la jurisprudence à ce sujet : les sanctions pécuniaires ne sont pas des amendes ou des sanctions criminelles et sont donc acceptables. On peut être en désaccord avec le principe, mais je ne suis pas sûre, sur le plan juridique, que cet argument tient la route.

Le sénateur Massicotte : Même pour un montant de 10 millions de dollars, cela dépend assurément de qui on parle, puisque pour nos grandes entreprises canadiennes, une somme de 10 millions de dollars n'est rien; c'est rire des consommateurs ou des employés. Peut-être que c'est ce qu'ils cherchent. Il faudrait un moyen d'ancrer l'opinion, de façon peut-être arbitraire, mais avec une somme raisonnable et relative à l'entreprise comme telle.

Mme Quaid : Je suis tout à fait d'accord avec vous, sénateur Massicotte, sur le fait que le problème est qu'on veut une loi d'application générale qui s'applique à la toute petite entreprise ainsi qu'à la très grande entreprise. C'est un style de législation qu'on fait au Canada. Justement, je crois que l'idée d'utiliser des pénalités associées à la taille financière de l'entreprise est très positive, mais on retient toutefois les chiffres maximaux qui sont là. Rien ne dit qu'il faut imposer le maximum, par ailleurs; cependant, je suis d'accord avec vous que cela donne l'impression d'une vulnérabilité, surtout envers les petites entreprises, et qu'il est plus approprié d'ajuster cela selon la taille de l'entreprise.

Le sénateur Massicotte : Merci.

[Traduction]

Le vice-président : Je vous remercie, madame Quaid.

Si vous le permettez, je vais continuer à avancer pour le moment et vous donner la chance de répondre en premier la prochaine fois, monsieur Fay.

La sénatrice Ringuette : Je remercie les témoins. Vous poussez notre réflexion, et c'est ce que nous aimons au comité, être provoqués. J'apprécie vraiment vos commentaires et je vous en remercie.

Ma question s'adresse à Mme Quaid, puisque vous avez particulièrement fait référence à la section 15. Quand nous examinons la fixation de salaires, ce n'est pas différent de la fixation des prix. Il s'agit de collusion.

I understand from your perspective the Canada Labour Code, but knowing the Canada Labour Code, I don't see how it would fit in that context, because here we're talking about collusion, collusion in regard to wage fixing and agreement not to poach another employer's employees. In the current labour context, this is extremely important.

I would like for you argue with me or argue against my view that it should be in the Canada Labour Code. Please explain to me.

The Deputy Chair: Professor Quaid, if you could be as concise as possible, because we want to make sure we keep cycling through.

Ms. Quaid: Law professor flaws, I know. I'm happy to send you some things I've written as well.

The critical problem, in my view, is that this wage-fixing provision has been characterized as a way to respond to unfairness and unequal bargaining power and to protect workers. There is an economic argument in favour of treating agreements among buyers with regard to the price they're willing to pay for things. Those are called buy-side cartels, but that is not really the harm that I'm hearing described by the politicians who are in favour of wage fixing. I think there's a disconnect.

The economic rationale per se behind the anti-competitive effect of wage fixing, or no poaches, or buy side in general, is that it will lead you to a suboptimal use, in this case, of human capital. Because you don't allow people to get what the market would normally provide to them in the form of salary or labour mobility, they will leave that market and use their skills elsewhere in a less economically beneficial way. You have a net loss for the economy. It fits in this whole welfare is worse off theory.

That is not the concern I'm hearing about politicians. If you're expecting this wage fixing provision to deal with the unfairness and unequalness of bargaining power, it's not that. It criminalizes. It doesn't criminalize paying people low salaries, nor does it criminalize no poaches itself. It just says you can't agree.

Senator Ringuette: It's an agreement among employers. It's not the same style of agreement that you see within the Canada Labour Code where it talks about agreements and the relationship between employer and employees.

Je comprends votre point de vue concernant le Code canadien du travail, mais connaissant le Code canadien du travail, je ne vois pas comment cela entrerait dans ce contexte, parce qu'ici on parle de collusion, de collusion en matière de fixation des salaires et d'accords pour ne pas débaucher les employés d'un autre employeur. Dans le contexte actuel du travail, c'est extrêmement important.

Je voudrais que vous puissiez débattre avec moi ou bien débattre contre mon point de vue selon lequel cela devrait figurer dans le Code canadien du travail. Veuillez m'expliquer.

Le vice-président : Madame Quaid, pourriez-vous être aussi concise que possible, puisque nous voulons nous assurer que nous continuons de faire le tour.

Mme Quaid : Le défaut des professeurs de droit, je sais. Je serai heureuse de vous envoyer des choses que j'ai écrites également.

Le problème critique, à mon avis, est que cette disposition sur la fixation des salaires a été présentée comme un moyen de régler l'injustice et l'inégalité liée au pouvoir de négociation et de protéger les travailleurs. Il existe un argument économique favorable au traitement des accords entre acheteurs en ce qui concerne le prix que ces derniers sont prêts à payer pour les choses. C'est ce qu'on appelle les cartels d'acheteurs, mais il ne s'agit pas vraiment du préjudice décrit par les politiciens qui sont en faveur de la fixation des salaires. Je pense qu'il existe une coupure.

La justification économique en soi qui sous-tend l'effet anticoncurrentiel de la fixation des salaires, de l'interdiction des débauchages ou d'accords entre acheteurs en général, est que cela mène à une utilisation sous-optimale, dans ce cas, du capital humain. Comme vous ne permettez pas aux gens d'obtenir ce que le marché leur fournirait normalement sous forme de salaire ou de mobilité de la main-d'œuvre, ils quitteront ce marché et utiliseront leurs compétences ailleurs d'une manière moins avantageuse sur le plan économique. Vous avez une perte nette pour l'économie. Cela rejoint toute la théorie selon laquelle l'aide sociale est pire.

Il ne s'agit pas de la préoccupation que j'entends au sujet des politiciens. Si vous attendez de cette disposition sur la fixation des salaires qu'elle corrige l'injustice et l'inégalité du pouvoir de négociation, ce n'est pas le cas. Elle criminalise. Elle ne criminalise pas le fait de payer des gens à faibles salaires ni le fait de ne pas débaucher. Elle stipule simplement que vous ne pouvez pas vous mettre d'accord.

La sénatrice Ringuette : Il s'agit d'un accord entre employeurs. Il ne s'agit pas du même type d'accord que celui qui existe dans le Code canadien du travail, lequel traite des accords et de la relation entre l'employeur et les employés.

I very much wish to have your paper on this issue. I would like to read it and probably get back to you on it.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Ringuette. Professor Quaid, if you would send that to the clerk we would all be grateful. Mr. Fay, do you have anything to add to this?

Mr. Fay: Not to that point. I'm an economist. It's not often economists agree with lawyers or legal scholars, but I agree with Professor Quaid on the economic analysis.

On the previous point, when we're talking about fines, one of the issues around this intangibles economy is we don't know the value of data. The data asset is really what's driving the growth of these giants that I think we're all referring to. That is an open area that we really need to understand better for a whole host of reasons, including competition policy and merger analysis.

The Deputy Chair: I'm really grateful for that point. I think that's an important point. Thank you for circling back on that, Mr. Fay.

Mr. Dachis: I want to add on to Senator Ringuette's question. There is a much more expansive definition of "employer agreements" in the way that this legislation is written than what is in place for cartels.

The way that this is written any employers — not just employers who are competitors — and any agreement between employers is, per se, illegal. That is an exceptionally broader definition of an agreement than we have been used to in any kind of cartel discussions.

The other issue here as well is what's an employee? What's an employer? If this is meant to apply to, say, platform workers who work for Uber or for DoorDash, does the Canada Labour Code have a clear definition of what an employer/employee relationship is nowadays? It varies by province now. How are we going to apply this in Canada?

This legislation is much more expansive and vaguer than what we have in place. When you add that in to 14 years of jail, companies will face a lot of risks when this gets passed and there are not a lot of clear definitions that they can rely on.

J'aimerais beaucoup avoir votre document concernant cette question. Je voudrais le lire et probablement vous donner une réponse à ce sujet.

Le vice-président : Je vous remercie, sénatrice Ringuette. Madame Quaid, pourriez-vous envoyer cela à la greffière? Nous vous en serons tous reconnaissants. Monsieur Fay, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

M. Fay : Pas à ce sujet. Je suis un économiste. Il est rare que les économistes soient d'accord avec les avocats ou les juristes, mais je suis d'accord avec Mme Quaid sur l'analyse économique.

Pour revenir au point précédent, quand nous parlons d'amendes, l'une des questions que soulève cette économie intangible est que nous ne connaissons pas la valeur des données. La valeur des données est vraiment le moteur de la croissance de ces géants dont nous parlons tous, selon moi. Il s'agit d'un domaine à découvrir que nous devons vraiment mieux comprendre pour toute une série de raisons, notamment la politique de concurrence et l'analyse des fusions.

Le vice-président : Je suis très reconnaissant que vous souleviez ce point. Je pense qu'il s'agit d'un point important. Je vous remercie d'être revenu à cette question, monsieur Fay.

M. Dachis : Je voudrais ajouter quelque chose concernant la question de la sénatrice Ringuette. Il existe une définition beaucoup plus exhaustive des « accords d'employeurs » dans le libellé de cette législation que ce qui est en place pour les cartels.

D'après le libellé, tout employeur, et non pas seulement les employeurs qui sont concurrents... et tout accord entre les employeurs est, en soi, illégal. Il s'agit d'une définition exceptionnellement générale d'un accord, qui ne correspond pas à celle à laquelle nous sommes habitués dans le cadre de nos discussions sur les cartels.

La question qui se pose également est de savoir ce qu'est un employé? Qu'est-ce qu'un employeur? Si l'on veut que cela s'applique, par exemple, aux travailleurs de plateforme qui travaillent pour Uber ou pour DoorDash, le Code canadien du travail définit-il clairement ce qu'est une relation employeur-employé de nos jours? La définition varie d'une province à l'autre. Comment allons-nous l'appliquer au Canada?

Cette législation est beaucoup plus vaste et plus vague que ce que nous avons en place. Si l'on ajoute à cela 14 ans d'emprisonnement, les entreprises feront face à de nombreux risques lorsque cette loi sera adoptée, et il n'existe pas beaucoup

The Deputy Chair: Mr. Dachis, you just made the point about the interconnectability of all these pieces of legislation. That was stated by Professor Quaid earlier. The platform legislation in Canada has fallen too far behind.

Senator Yussuff: Thank you to the witnesses for your digression on what some of these provisions mean. I'm going to stick to the same point and try to understand a bit more in my own experience in collective bargaining and the reality.

So 90% of the workforce resides in provincial and territorial jurisdictions right now. Only 10% of the workforce falls under federal jurisdiction, but it's a critical part of the workforce, namely, telecommunication, shipping, transport — I can go through the list with you.

Reading the section, I'm certain the drafters had something in mind. We don't know what that is specifically, but basically it's about employers that conspire, agree or arrange to fix wages or prevent the hiring of each other's employee.

In a typical bargaining, what we call a master agreement, you sit down with one employer, you bargain a collective agreement and then all the other employers in that sector have to agree with the agreement. That's the standard. It protects the workers to ensure they're treated fairly, but equally it maintains that, as a union, you're not going to take advantage of your workforce so all your people are going to leave the employer and go someplace else.

Given you're a lawyer, and your comments, Professor Quaid, what would be your take on the shortcoming of what this means?

Ms. Quaid: It's difficult to respond quickly, but you have hit on something that I didn't mention but it's one of many points. That is, the Competition Act traditionally has exempted anything to do with collective bargaining or industry-wide bargaining. That's section 4 of the act. The zone that we are targeting is between the exemptions that are recognized in section 4 and then section 45(1.1) is unclear to me.

I have to echo Mr. Dachis' point. It's very important. "Employer" and "employee" are not defined in the act. Those definitions are going to come from provincial law by and large, I think. It's going to be difficult to give that content.

de définitions claires sur lesquelles les entreprises peuvent s'appuyer.

Le vice-président : Monsieur Dachis, vous venez de soulever la question de l'interconnexion de tous ces textes de loi. C'est ce qu'a dit Mme Quaid plus tôt. La législation sur les plateformes a pris trop de retard.

Le sénateur Yussuff : Je remercie les témoins de leur parenthèse quant à la signification de certaines de ces dispositions. Je vais rester sur le même point et essayer de comprendre un peu plus en m'appuyant sur ma propre expérience de la négociation collective et de la réalité.

Donc, 90 % de la main-d'œuvre relève actuellement des provinces et des territoires. Seulement 10 % de la main-d'œuvre relève de l'autorité fédérale, mais il s'agit d'une partie essentielle de la main-d'œuvre, à savoir les télécommunications, l'expédition, le transport — je peux parcourir la liste avec vous.

En lisant l'article, je suis certain que les rédacteurs avaient quelque chose en tête. Nous ne savons pas exactement de quoi il s'agit, mais essentiellement, il s'agit des employeurs qui conspirent, s'entendent ou s'arrangent pour fixer les salaires ou empêcher l'embauche d'un employé d'un autre employeur.

Dans une négociation type, ce que nous appelons un accord-cadre, vous vous réunissez avec un employeur, vous négociez une convention collective, et ensuite tous les autres employeurs du secteur doivent accepter l'accord. C'est la norme. La convention protège les travailleurs en veillant à ce qu'ils soient traités équitablement, mais elle assure également que, en tant que syndicat, vous n'allez pas profiter de votre main-d'œuvre de sorte que tous vos employés vont quitter l'employeur et aller ailleurs.

Étant donné vos commentaires et le fait que vous êtes avocate, Mme Quaid, quel serait votre point de vue concernant les lacunes de ce que cela signifie?

Mme Quaid : Il est difficile de répondre rapidement, mais vous avez soulevé un point que je n'ai pas mentionné, mais il s'agit d'un point parmi tant d'autres. Ainsi, la Loi sur la concurrence a traditionnellement exempté tout ce qui a trait à la négociation collective ou à la négociation à l'échelle de l'industrie. Il s'agit de l'article 4 de la loi. La zone que nous visons se situe entre les exemptions qui sont reconnues dans l'article 4 et le paragraphe 45(1.1), qui n'est pas clair pour moi.

Je dois reprendre le point de vue de M. Dachis. Il est très important. Les termes « employeur » et « employé » ne sont pas définis dans la loi. Ces définitions seront tirées des lois provinciales en général, je pense. Il sera difficile de leur donner ce contenu.

The other thing that is hard about converting agreements about wages and employment conditions into a conspiracy provision is that people are not like goods and services. Human capital has traditionally been something we don't deal with in competition policy, I think for good reasons. That's why we have so much labour and employment law that supports how the relationship between employers and employees should work out. That's why I am concerned that this provision is going to create a great zone of risk. It's going to be hard to enforce if you look at it from the prosecution side, and I think people will be disappointed with what the outcomes might be.

I think a lot of the concerns behind wage fixing came from the hero pay agreement that occurred in 2020. That's a very unusual circumstance. That is not very analogous to the cases that are happening in the U.S. They are not the type of industries or the same type of workers. Honestly, in the future, what will happen in a hero pay situation? It's going to be messy. One person will pull their hero pay first, but they will do it that way. They'll watch each other's signals. I don't see where this provision is going to make any difference, to be quite honest.

The Deputy Chair: The situation of conscious parallelism is real.

Senator Yussuff: I want to make one point in regard to still not knowing what the government's intention is here. Is there a possibility that the government still intends to consult in regard to how these provisions will apply? I'm trying to gauge the broader public that might have an interest in that. It's not unusual for the government to stick something in a budget bill and then try to gather more in-depth analysis of what they're providing at a later time.

Mr. Dachis: The provisions wouldn't take force for a year. In theory, the government has a year to consult. But that's kind of playing a game of chicken. We've only got a year. If the government doesn't come back with legislation — that is, if things happen and they don't get a chance to make any changes — we're stuck with this poorly thought-out provision. To rush this now is a pretty risky strategy as opposed to pushing this. My recommendation is to push these provisions from the Competition Act to a future piece of stand-alone legislation rather than to rush this through the house now.

Senator Yussuff: But it is possible.

Mr. Dachis: It is possible but, again, it's a very high-risk strategy. What we're talking about on the other end of these risks

L'autre difficulté liée au fait de convertir des accords sur les salaires et les conditions en une disposition sur les complots est que les personnes ne sont pas comme des biens et des services. Le capital humain est traditionnellement un sujet que nous n'abordons pas dans la politique de concurrence, pour de bonnes raisons, selon moi. C'est pourquoi nous avons tant de lois sur le travail et l'emploi qui soutiennent la manière dont la relation entre les employeurs et les employés devrait fonctionner. C'est pourquoi je crains que cette disposition ne crée une grande zone de risque. Elle sera difficile à appliquer du point de vue de la poursuite, et je pense que les gens seront déçus par les possibles résultats.

Je pense qu'une grande partie des préoccupations concernant la fixation des salaires provient de l'accord sur la prime aux héros qui a vu le jour en 2020. Cette situation est très inhabituelle. Elle ne ressemble pas beaucoup à ce qui se passe aux États-Unis. Il ne s'agit pas du même type d'industries ni du même type de travailleurs. Honnêtement, à l'avenir, que se passera-t-il dans une situation supposant une prime de héros? Ce sera la pagaille. Une personne retirera sa prime de héros en premier, mais ils procéderont de cette manière. Chacun surveillera l'autre. Pour être tout à fait honnête, je ne vois pas en quoi cette disposition fera la moindre différence.

Le vice-président : La situation de parallélisme conscient est réelle.

Le sénateur Yussuff : Je voudrais souligner que nous ne savons toujours pas quelle est l'intention du gouvernement ici. Le gouvernement pourrait-il encore avoir l'intention de procéder à des consultations concernant la manière dont ces dispositions s'appliqueront? Je tente d'évaluer le grand public qui pourrait être intéressé par cela. Il n'est pas rare que le gouvernement inscrive quelque chose dans un projet de loi budgétaire et qu'il tente ensuite de faire une analyse plus approfondie de ce qu'il propose ultérieurement.

M. Dachis : Les dispositions n'entreraient pas en vigueur avant un an. En théorie, le gouvernement dispose d'une année pour procéder à des consultations. Mais c'est un peu comme jouer au plus brave. Nous ne disposons que d'une année. Si le gouvernement ne revient pas avec un projet de loi — autrement dit, si des choses se produisent et qu'il n'a pas la possibilité d'apporter des changements —, nous nous retrouverons avec cette disposition peu réfléchie. Le fait de se presser maintenant est une stratégie assez risquée par rapport au fait d'aller de l'avant. Je recommande de faire adopter ces dispositions de la Loi sur la concurrence dans un futur projet de loi distinct plutôt que de le faire adopter à la hâte par la Chambre maintenant.

Le sénateur Yussuff : Mais c'est possible.

M. Dachis : C'est possible, mais encore une fois, il s'agit d'une stratégie à très haut risque. Les plus grands risques dont il

are potentially billion-dollar fines and jail time for people who inadvertently get caught up in this.

Senator Marshall: Thank you to all the witnesses. What you are saying is very concerning. I just want to go back to the last speaker who was talking about, we have a year or the government has a year now to try to pull this together and fix it up. But government moves really slowly. I would not count on anything being done in phase 2.

I would like to know, look into the future and assuming that we have just got phase 2 and we have just got the amendments that we have in the Budget Implementation Act, and they go into force. What do you see is going to happen? I would be interested in hearing what you think is going to happen. Do you think that these legislative amendments will just sit on the books and will not have any real impact? Or do you think that there will be constitutional challenges and all kinds of court cases? Or do you think that we will just hobble along with the amendments?

I would like to have some idea as to — I know that this is not a good process, but this legislation is going to be passed next month, if not this month. Take us into the year when these amendments come into force. What can we expect to see so that we on the Banking Committee can look and say, oh, well, we knew that that was going to happen? Can you just go into the future a little bit and tell us what we can expect? Will it be something big or something not so big?

Mr. Dachis: In some areas potentially very big, but also hidden in the sense that — take the AMPS, for example. I think that Professor Quaid made a point that it is not likely that companies will face a 3% fine of their overall revenues. It is a backstop. But it is still a possibility. There is no clear bright line test between what is legal and not — especially now that we're starting to monkey around with 79(4) of how privacy is now a factor here.

Companies have that fundamental risk of what the practice is, and they do not know whether their practice will be subject to abuse of dominance. Then they do not know *ex ante* — because there is no bright line test of what the tribunal or the courts saw fit as assessing damages.

So there are a series of risks — if things do not play out right and if you are a major international company — of an enormous fine in Canada. I would predict that the immediate effect for a lot

est question sont des amendes de plusieurs milliards de dollars et des peines d'emprisonnement pour les personnes qui se retrouvent dans cette situation par inadvertance.

La sénatrice Marshall : Je remercie tous les témoins. Ce que vous dites est très préoccupant. Je souhaite revenir sur ce que disait le dernier intervenant, à savoir que nous disposons d'un an, ou que le gouvernement dispose maintenant d'une année, pour faire avancer les choses et les arranger. Cependant, le gouvernement avance très lentement. Je ne m'attends pas à ce que quelque chose soit fait dans la phase 2.

J'aimerais savoir, en regardant vers l'avenir et en supposant que nous venons de passer à la phase 2 et que les amendements que nous avons dans la Loi d'exécution du budget sont adoptés et qu'ils entrent en vigueur. Que croyez-vous qu'il va se passer? Je serais curieuse d'entendre ce que vous pensez qu'il va se passer. Croyez-vous que ces amendements législatifs vont simplement figurer dans les textes et qu'ils n'auront pas d'impact réel? Ou pensez-vous qu'il y aura des contestations constitutionnelles et toutes sortes d'affaires judiciaires? Ou bien, selon vous, est-ce que nous devons composer avec ces amendements qui nous entravent?

J'aimerais avoir une idée de — je sais que ce n'est pas la bonne manière de procéder, mais ce projet de loi va être adopté le mois prochain, voire ce mois-ci. Situez-nous dans le temps où ces amendements entreront en vigueur. À quoi devons-nous nous attendre pour que nous, membres du Comité des banques, puissions observer la situation et dire : oh, eh bien, nous nous attendions à ce que cela arrive? Pouvez-vous vous projeter un peu dans l'avenir et nous dire à quoi nous pouvons nous attendre? S'agira-t-il de quelque chose d'important ou de peu important?

M. Dachis : Dans certains domaines, c'est potentiellement très important, mais également subtil dans le sens où... prenez, par exemple, le régime de sanctions administratives pécuniaires. Il me semble que Mme Quaid a fait remarquer qu'il est peu probable que les entreprises soient confrontées à une amende de 3 % de leurs revenus globaux. Il s'agit d'un filet de sécurité. Toutefois, c'est toujours une possibilité. Il n'existe pas de critère clair et net permettant de distinguer ce qui est légal de ce qui ne l'est pas, surtout maintenant que nous commençons à jouer avec le paragraphe 79(4) et la façon dont la vie privée est désormais un facteur.

Les entreprises sont exposées à ce risque fondamental que représente la pratique, et elles ne savent pas si leur pratique sera soumise à un abus de position dominante. Ensuite, elles ne le savent pas *ex ante* — parce qu'il n'y a pas de critère précis de ce que le tribunal ou les cours considèrent comme étant approprié pour évaluer les dommages-intérêts.

Alors il existe une série de risques de se faire imposer une énorme amende au Canada, si les choses ne se passent pas bien et que vous êtes une grande entreprise internationale. Je pense

of companies is a pulling back of their potential plans, potentially innovative pricing solutions in Canada.

But you wouldn't see that. You wouldn't see that in the legislation. That would be a hidden cost to the overall economy. I would predict that as the immediate effect of a lot of pulling back of major investments and decisions by businesses that could potentially benefit Canadian consumers. A lot of things that get labelled or could be perceived as anti-competitive, depending upon how you look at it, actually is pro-competitive. But, again, these are the kinds of things that ex-ante, when you are a business looking at things up front, and it could go either way, you are just not going to do it when that kind of enormous risk is at the other end.

Senator Marshall: Yes. So they will be risk-averse and hold back. That is interesting.

Could I have some comments from some of the other witnesses?

Mr. Fay: Yes. I generally agree with Mr. Dachis. I think one of the points that we're trying to get across at our work at CIGI is, in fact, the interlinkages among all of these areas.

There is one bill that seemed to die and it is fundamentally important, and that is privacy legislation. I think firms out there are confronted with a number of different uncertainties. There are the ones that Mr. Dachis just mentioned. There are others that will help clarify how they can use their data resource.

I think my main concern is that there are a number of things that have to happen. They need to be comprehensive. That is difficult for governments. We understand that. Piecemeal changes probably just create an even more chaotic environment for firms where some of the rules are not very clear anyway.

The Deputy Chair: Great. Professor Quaid, any tight — as best you can.

Ms. Quaid: I am sensing a theme here, Senator Deacon. I'm sorry. My students would agree with you.

The Deputy Chair: No, this has been a great learning experience for us.

que l'effet immédiat pour beaucoup d'entreprises sera un recul de leurs projets potentiels, de leurs solutions de tarification potentiellement innovantes au Canada.

Cependant, vous ne verriez pas cela. Vous ne le verriez pas dans la législation. Il s'agit d'un coût occulte pour l'économie globale. Je prédis que ce sera l'effet immédiat d'un grand nombre de retraits d'investissements majeurs et de décisions d'entreprises qui pourraient potentiellement bénéficier aux consommateurs canadiens. Bien des choses qui sont qualifiées d'anticoncurrentielles ou qui pourraient être perçues comme telles, selon la façon dont on les envisage, sont en fait favorables à la concurrence. Cependant, encore une fois, il s'agit du genre de choses qui, *ex ante*, lorsque vous êtes une entreprise qui examine les choses de prime abord... et que cela pourra aller dans un sens ou dans l'autre, vous n'allez tout simplement pas aller de l'avant quand vous risquez de courir ce genre de risque énorme.

La sénatrice Marshall : Oui. Donc les entreprises ne voudront pas prendre des risques et se retiendront. C'est intéressant.

Pourrais-je avoir des commentaires de la part d'autres témoins?

M. Fay : Oui. Je suis de manière générale d'accord avec M. Dachis. Je pense que l'un des points que nous tentons de mettre en lumière dans le cadre de notre travail au CIGI, c'est, en fait, les liens entre tous ces domaines.

Il existe un projet de loi qui semble être au point mort et qui est d'une importance fondamentale; il s'agit de la législation sur la protection des renseignements personnels. Je suis d'avis que les entreprises sont confrontées à un certain nombre d'incertitudes différentes. Certaines ont été mentionnées par M. Dachis. Il en existe d'autres qui aideront à clarifier comment les entreprises peuvent utiliser leurs ressources de données.

Je crois que ma principale préoccupation est que de nombreuses choses doivent se produire. Il est nécessaire qu'elles soient complètes. La situation est difficile pour les gouvernements. Nous le comprenons. Les changements à la pièce ne feront probablement que rendre l'environnement encore plus chaotique pour les entreprises, alors que certaines règles ne sont déjà pas très claires.

Le vice-président : Excellent. Madame Quaid, répondez rapidement du mieux que vous pouvez.

Mme Quaid : Je vois un thème qui se dégage, monsieur le sénateur. Je suis désolée. Mes étudiants seraient d'accord avec vous.

Le vice-président : Non, nous avons pu apprendre énormément de choses.

Ms. Quaid: It is really engaging to speak with you and such a pleasure to listen to your questions. They are really important.

To answer the question about the one year, I want to make one thing clear: It is only the criminal provision in paragraph 1.1 of section 45 that has a delayed entering into force. Everything else enters into force right away. But because under the criminal law we are concerned about the application in the future — that was done last time also with the Competition Act. What that means practically, though, is that only agreements that occur after one year of entering into force are actually going to be subject to this provision. So everything else is going to apply right away. This is coming, if you really think that this train has gone.

Senator Marshall: Yes. This is coming. This legislation is going to pass. There is not a chance that it will not pass. That is what I would like to know. What can we expect in the short term? I'm not looking at five years down the road although it might go on that long because government is very slow. We think that we will get phase 2. We're not getting phase 2 next year, because government does not move like that.

Ms. Quaid: In answer to your question, senator, here is what my impression is: Section 45, paragraph 1.1 will not be applied at all because the prosecutors will recognize what a mess it is. They will not touch it with a 10-foot pole for fear, among other things, of constitutional challenges. We just got out of the mess of the previous 45 in 2009 when they finally fixed what was a completely dysfunctional provision. Now we're injecting a new level of uncertainty.

I would also add that the new section 45 has never been applied in a contested proceeding and has never been interpreted. We are still very much in unknown territory there. I expect that will not be applied at all, much to the chagrin of people who expect it will be.

I think the changes to drip pricing might help the commissioner with some of the misleading advertising provisions. I do think that there is a question about choices between civil and criminal ways of going, because both are possible. I think the bureau has to come out with guidance for that and quickly.

On the abusive dominance things, they will have to come out with guidance quickly. I do not know how much it will change. I share the skepticism of Mr. Dachis and Mr. Fay that we are tinkering at the edges and creating uncertainty, and that is not usually good for business decisions.

Mme Quaid : J'ai vraiment trouvé intéressant de parler avec vous, et cela a été un plaisir d'écouter vos questions, parce qu'elles ont énormément d'importance.

Pour répondre à votre question sur la période de un an, je veux qu'une chose soit claire : c'est seulement la disposition pénale au paragraphe 1.1 de l'article 45 dont l'entrée en vigueur est retardée. Tout le reste entre en vigueur immédiatement, mais comme nous nous préoccupons de l'application future en droit pénal... c'est aussi ce qui a été fait la dernière fois avec la Loi sur la concurrence. En pratique, ce que cela veut dire, c'est que seules les ententes qui sont conclues un an après l'entrée en vigueur seront visées par la disposition. Pour le reste, tout s'applique immédiatement. Cela s'en vient, au cas où vous pensiez vraiment que nous avions manqué le train.

La sénatrice Marshall : Oui. Cela s'en vient. Le projet de loi va être adopté. Il est absolument impensable qu'il ne le soit pas. Voici ce que j'aimerais savoir : à quoi pouvons-nous nous attendre, à court terme? Je ne veux pas dire dans cinq ans, même si cela pourrait prendre autant de temps, compte tenu de l'extrême lenteur du gouvernement. Nous croyons que nous allons nous rendre à la deuxième phase. Nous n'allons pas atteindre la deuxième phase l'année prochaine, parce que ce n'est pas comme cela que bouge le gouvernement.

Mme Quaid : Pour répondre à votre question, madame la sénatrice, voici ce que je crois : le paragraphe 1.1 de l'article 45 ne sera pas appliqué du tout, parce que les procureurs vont se rendre compte à quel point c'est brouillon. Ils ne s'en approcheront pas à 10 mètres par crainte des contestations constitutionnelles, entre autres. Nous venons tout juste de laisser derrière nous les problèmes causés par l'ancien article 45, en 2009, quand enfin cette disposition complètement dysfonctionnelle a été corrigée. À présent, on rajoute une nouvelle couche d'incertitude.

J'ajouterais aussi que le nouvel article 45 n'a jamais été appliqué dans le cadre d'une affaire contestée et qu'il n'a donc jamais fait l'objet d'une interprétation. Nous sommes vraiment en territoire inconnu. Je m'attends à ce qu'il ne soit pas appliqué du tout, au grand dam de ceux qui s'attendent à ce qu'il le soit.

Je crois que les modifications relatives à l'indication de prix partiel vont peut-être aider le commissaire en ce qui concerne certaines des dispositions sur la publicité trompeuse. Je crois d'ailleurs qu'il faut se demander laquelle des deux voies est la bonne, entre les procédures civiles et les procédures pénales, parce que les deux sont possibles. Je crois que le bureau va devoir publier des lignes directrices à ce sujet, très rapidement.

En ce qui concerne les abus de position dominante, le bureau va devoir publier des directives très rapidement. Je ne sais pas à quel point les choses vont changer, mais je suis aussi sceptique que M. Dachis et M. Fay, parce qu'il s'agit de modifications superficielles qui créent de l'incertitude, et cela n'aide habituellement pas les décisions d'affaires.

I think where I would perhaps take a slightly different view than them, though, is that it is very unclear in the economic literature — the United States, Europe; they are all looking at it — about what does and does not encourage innovation. I think that it would be a mistake to say that legal frameworks and governance are anti-innovation. I think you have to be careful about assuming that the less intervention of the state in society, the more innovation you have. I would just caution you on that.

The Deputy Chair: I'm betting Mr. Fay has a response to that. I saw his hand go up. I would like to offer you a chance to jump in there, Mr. Fay.

Mr. Fay: Maybe my comments were misinterpreted, because I was not trying to say that, Professor Quaid. In fact, appropriate regulation is exactly what we need for our economy to function. I am not anti-regulation at all. I'm for appropriate regulation, and I do think the regulatory structures that we have right now need to be revamped. Thank you, senator.

Senator Smith: Thank you, witnesses. Bill C-19 broadens the powers of the Commissioner of Competition, among other things. The issues that continue to surface around the Competition Tribunal is that the speed of decision making is slow; inability to make timely decisions in a fast-changing economy reduces economic activity and hinders growth. You talked, witnesses, earlier about how we are doing internationally. I wonder if you could develop or continue in that vein. How does Canada fare internationally with our peers with respect to similar laws around competition? Are there jurisdictions with more streamlined decision making? More importantly, what can we learn from these people or these countries? If there are two or three takeaways from the international situation, what can we learn from that to help us make our situation better?

Mr. Dachis: The one thing that jumps out to me is the existence of a specialized competition tribunal here in Canada. If you look at the United States, competition cases are handled very expeditiously by just the regular courts, in the same way that they can handle complicated patent claims and other complicated commercial litigation. Our general courts will be able to handle competition cases as well.

Je crois qu'il y a peut-être un point, cependant, au sujet duquel ma perspective est un peu différente de la leur, c'est parce qu'il n'est vraiment pas clair, dans la littérature économique — celle des États-Unis, de l'Europe; parce que ces pays se penchent tous sur la question — ce qui encourage ou n'encourage pas l'innovation. Je pense que ce serait une erreur de dire que les cadres juridiques et les cadres de gouvernance nuisent à l'innovation. Je pense qu'il faut faire preuve de prudence lorsqu'on tient pour acquis que moins l'État intervient dans la société, plus il y a d'innovation. C'est une mise en garde que je ferais.

Le vice-président : Je parie que M. Fay aimerait réagir. J'ai vu sa main se lever. J'aimerais vous donner l'occasion d'intervenir, monsieur Fay.

M. Fay : Peut-être que mes commentaires ont mal été compris, parce que ce n'est pas ce que j'essayais de dire, madame Quaid. À dire vrai, c'est exactement d'une réglementation appropriée dont nous avons besoin pour que notre économie fonctionne. Je ne suis pas contre la réglementation, pas du tout. Je suis en faveur d'une réglementation appropriée, et je crois effectivement que les structures réglementaires qui sont en place présentement doivent être modernisées. Merci, madame la sénatrice.

Le sénateur Smith : Merci aux témoins. Entre autres choses, le projet de loi C-9 élargit les pouvoirs du Commissaire de la concurrence. Les problèmes qui continuent de surgir relativement au Tribunal de la concurrence tiennent au fait que le processus décisionnel est lent; son incapacité de rendre des décisions en temps opportun, dans un contexte économique qui évolue rapidement, mine les activités économiques et freine la croissance. Les témoins ont parlé plus tôt de nos résultats à l'échelle internationale. Je me demandais si vous pouviez élaborer ou poursuivre dans cette veine. Comment le Canada se compare-t-il, à l'étranger, par rapport aux pays similaires, qui ont des lois semblables en matière de concurrence? Y a-t-il des pays où le processus décisionnel est plus simple? Surtout, quelles leçons pouvons-nous retenir de ces gens ou de ces pays? S'il y a deux ou trois leçons que nous pouvons retenir de la situation internationale, qu'est-ce que l'on pourrait apprendre pour nous aider à améliorer notre situation?

M. Dachis : La première chose qui me vient à l'esprit, c'est qu'il existe, ici au Canada, un tribunal spécialisé en matière de concurrence. Si on regarde ce qui se fait aux États-Unis, les litiges en matière de concurrence sont traités très rapidement tout simplement par les tribunaux ordinaires, de la même façon qu'ils traitent des litiges compliqués, comme des revendications de brevet ou d'autres litiges commerciaux. Les tribunaux généraux

This goes to the other point that I made about — even things that, substantively, a lot of people agree on, in terms of the need for private access to abuse of dominance. That will potentially take an already slow competition tribunal system that is really limiting. Again, I look to the point on having diverse voices in jurisprudence. The whole point of great lawmaking is letting different views battle one another. When we're handling everything through the Competition Tribunal, it doesn't create a diverse jurisprudence.

If we were to bring more abuse of dominance cases to overall courts with different perspectives, we would have a faster and more diverse process that will get us better law in the end. The C.D. Howe Institute has published a short memo on this exact point, which I can send to the clerk after this meeting. This goes to the importance of thinking about the amendments here in the broader context of the other things that we need.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Dachis.

Ms. Quaid: I agree with Mr. Dachis that private access is not a panacea. Not all cases will lend themselves to private access, so you still need a role for the commissioner. I worry about the sort of implied suggestion that this will solve everything. I do think that the tribunal is a piece of the puzzle that people are not talking about.

The tribunal is hampered by its structure and by its statute that combines expertise with a right of appeal. That makes it essentially a very vulnerable tribunal under our current administrative law because the rules govern when decisions can be subjected to review. That means the decisions of the tribunal are not afforded a lot of deference, even though they are very specialized, and so you do not get a lot of the benefits of a specialized tribunal at all.

There is an example of a tribunal in competition that works well. That is the Australian Competition and Consumer Commission, the ACCC. I think there might be room for both a specialized tribunal and greater access to go to the regular courts.

What we see, for example, in cases of misleading advertising and, obviously, criminal cases, they all go to the regular courts. That is sending a message about the structure of the tribunal. It is not taking anything away from the people who work at the tribunal; it is just that the way it is designed is very cumbersome. We cannot afford to have decisions take this long.

seraient en mesure de s'occuper également des litiges en matière de concurrence.

Cela rejoint l'autre point que j'ai soulevé... même s'il y a des choses sur lesquelles beaucoup de gens s'entendent réellement, comme le besoin de donner un accès aux parties privées au tribunal pour abus de position dominante, cela va peut-être s'ajouter au système déjà lent du tribunal de la concurrence, qui est très restrictif. Encore une fois, je fais valoir la diversité des voix dans la jurisprudence. Le but d'un bon processus législatif, c'est de laisser différentes opinions s'affronter. Si tout passe par le Tribunal de la concurrence, cela ne crée pas une jurisprudence diversifiée.

S'il y avait davantage d'affaires d'abus de position dominante devant les tribunaux généraux, avec des points de vue diversifiés, nous aurions un processus plus rapide et plus diversifié qui nous permettra d'avoir, au bout du compte, une meilleure législation. L'Institut C.D. Howe a publié une brève note très exactement à ce sujet; je peux l'envoyer à la greffière après la réunion. Donc, cela met en relief l'importance de réfléchir aux amendements ici, dans le contexte général, au regard des autres choses dont nous avons besoin.

Le vice-président : Merci, monsieur Dachis.

Mme Quaid : Je suis d'accord avec M. Dachis pour dire que l'accès des parties privées n'est pas un remède miracle. Ce ne sont pas tous les litiges qui vont se prêter à l'accès des parties privées, et c'est pourquoi le rôle du commissaire sera toujours nécessaire. Cette sorte de sous-entendu voulant que cela va tout régler m'inquiète. Je crois effectivement que le tribunal représente une pièce du casse-tête, mais les gens n'en parlent pas.

Le tribunal est alourdi par sa structure et par ses lois, parce qu'on combine l'expertise avec un droit d'appel. Cela fait que ce tribunal est très vulnérable, compte tenu du droit administratif actuel, étant donné que les règles régissent quand les décisions peuvent faire l'objet d'un contrôle. En d'autres mots, on n'accorde pas énormément de déférence à l'égard des décisions du tribunal, même s'il s'agit d'un tribunal très spécialisé, et en conséquence, on ne tire pas énormément d'avantages du fait d'avoir un tribunal spécialisé, pas du tout.

Il y a un exemple de tribunal de la concurrence qui est efficace : la Commission de la concurrence et de la consommation de l'Australie, ou ACCC. Je crois qu'il y a place à un tribunal spécialisé et à un accès plus grand aux tribunaux ordinaires.

Ce qui arrive, par exemple, dans les affaires de publicité trompeuse et, bien sûr, dans les affaires criminelles, c'est qu'elles se retrouvent toutes devant les tribunaux ordinaires. Cela envoie un message à propos de la structure du tribunal. Ce n'est pas pour dénigrer les gens qui travaillent pour ce tribunal, mais il demeure qu'il a une structure très lourde, et que nous ne

The Deputy Chair: Thank you.

Mr. Fay, do you have anything to offer as a final thought?

Mr. Fay: Yes, it is not on the tribunal; that is not my area of expertise. I want to go back to one of the points that the senator was raising. As many of us have said, other jurisdictions are well advanced in this process of rethinking competition and competition policy. We can learn from them. We have examples in Canada where, for example, on the news bargaining code, Canada has looked to Australia and tried to put a Canadian stamp on it.

Regarding online harms, we went through a process that was not satisfactory. Now, the government's embarking on a new process, which is much more consultative, but they seem to be moving towards a duty of care approach, which is what the U.K. has done. We can learn from other jurisdictions to help us speed up our own process, as long as we continue to do the consultation to make sure whatever approach is adopted is suitable for Canadians.

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Fay.

I will ask a question now of Mr. Mignardi. I certainly offer you the opportunity to dive in on Division 10, but I think there is a great opportunity to bring you into this conversation, knowing that you also work with Equitable Bank and Equitable Trust, a challenger bank. You have a view of these issues from the perspective of a new entrant into a market that is dominated by some large incumbents. What are your reflections on the conversation so far?

It is an important perspective, certainly from my standpoint. I really think it would be a loss if we didn't get to benefit from that in this conversation. Mr. Mignardi?

Mr. Mignardi: Absolutely. Thank you, Senator Deacon, for that opportunity. We've heard from other witnesses here today. I would fully echo the need to modernize the act. Other jurisdictions are ahead of us, and there is a lot for us to learn from them.

The diversity of voices and perspectives is important. Innovation is important. New entrants, as a pro-competitive force, are important as well. My focus is vis-à-vis the financial services sector and our expertise. For a new entrant into the

pouvons pas nous permettre que les décisions prennent si longtemps.

Le vice-président : Merci.

Monsieur Fay, aviez-vous un dernier commentaire à faire?

M. Fay : Oui, mais ce n'est pas sur le tribunal; ce n'est pas mon domaine d'expertise. J'aimerais revenir à l'un des points que votre collègue a soulevés. Comme beaucoup d'entre nous l'avons dit, les autres pays sont bien avancés dans leur processus de repenser la concurrence et les politiques en matière de concurrence. Nous pouvons apprendre de ce qu'ils font. Nous avons des exemples où ici au Canada, par exemple, le Canada a regardé ce qui se faisait en Australie relativement au code de négociation pour les médias d'information et a essayé de l'adapter au Canada.

En ce qui concerne les méfaits sur Internet, le processus n'a pas donné de résultats satisfaisants. Maintenant, le gouvernement démarre un nouveau processus, avec beaucoup plus de consultations, mais il semble s'orienter vers une approche prônant le devoir de diligence, comme l'a fait le Royaume-Uni. Nous pouvons tirer des leçons de ce que les autres pays ont fait pour essayer d'accélérer notre propre processus, pourvu que les consultations se poursuivent, pour veiller à ce que l'approche adoptée, peu importe laquelle, convienne aux Canadiens.

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Fay.

Je vais poser une question à Me Mignardi. Je vous donne bien sûr la possibilité de parler de la section 10, mais je pense que le moment est tout à fait opportun pour que vous participiez à la discussion, étant donné que vous travaillez aussi pour la Banque Équitable et la Fiducie Équitable, une banque de type « Challenger », donc qui fait concurrence aux grandes institutions bancaires. Vous pouvez aborder ces questions du point de vue d'un nouvel arrivant dans un marché qui est dominé par de grandes institutions. Quelles sont vos réflexions sur la discussion, jusqu'ici?

Votre point de vue est important, certainement à mon avis. Je pense vraiment que ce serait à notre désavantage si nous ne pouvions pas vous écouter dans le cadre de cette discussion. Avez-vous des commentaires, maître Mignardi?

Me Mignardi : Absolument. Merci, monsieur le sénateur Deacon, de me donner cette occasion. D'autres témoins ont déjà pris la parole aujourd'hui, et je me ferais entièrement l'écho de ce qu'ils ont dit à propos du besoin de moderniser la loi. Les autres pays ont une longueur d'avance sur nous, et il y a énormément de choses que nous pouvons apprendre d'eux.

Il est important d'avoir une diversité de voix et de points de vue. L'innovation est importante, au même titre que les nouveaux arrivants, qui favorisent la concurrence. Mes opinions sont surtout axées sur le secteur des services financiers et sur

financial services sector, these are tough roads to plow. We do not need to belabour the point that financial institutions are highly regulated and rightfully so, but from a practicable perspective, getting to maturity in that highly regulated sphere can be quite difficult for new entrants or even for existing incumbents. There are a number of hurdles. Competition policy can't solve them all, nor should it.

No one particular regulatory approach is appropriate, as discussed by Professor Quaid. We look at this beyond the pure technical amendments and or policies. We see other means for potentially fostering competition, notably in the financial services sector, and we have a number of ideas, ranging from high-level to a bit more nuanced. I'm happy to go through those in four minutes or less, being cognizant of time here, if I may.

First, for any financial institution, their lifeblood is deposits. The chief focus is on raising money. Of course, there is a lot of competition out there in the financial services sphere for raising money. We think one mechanism that could really help smooth out the playing field is increasing CDIC limits, for example, for both individuals and small businesses.

One way to foster competition is to have increased limits, which would have a larger relative net benefit for new entrants than for the larger institutions, because you could take the view — and we certainly do — that the larger, established institutions, particularly those with the D-SIB or TLAC designations, effectively have their balance sheets guaranteed. That gives them an advantage over smaller institutions as it relates to raising deposits.

If you could have a situation where smaller institutions are able to have or benefit from higher guarantees from CDIC, you could encourage raising deposits there.

Similarly, we would point to the fact that smaller businesses have higher cash flows versus individuals, and they could certainly benefit from higher limits. That may, overall, improve the stability of deposits and resiliency in the sector. That is something that we think of as being pro-competitive.

I would also just make this quick point. Certainly, I'm not a tax expert, but those who study it carefully at our institution have told me that their analysis shows that larger institutions in the financial sector pay lower average tax rates than medium to smaller institutions. They are making more money but apparently

notre expertise. Pour un nouvel arrivant dans le secteur des services financiers, la voie est semée d'embûches. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le fait que les institutions financières sont hautement réglementées, et à juste titre, mais d'un point de vue pratique, il peut être très difficile pour les nouveaux arrivants et même pour les institutions existantes de parvenir à maturité dans ce domaine qui est si hautement réglementé. Il y a toutes sortes d'obstacles. Ce n'est pas une politique en matière de concurrence qui pourrait tous les abattre, et ce n'est pas ce qui devrait être fait non plus.

Il n'y a pas une seule approche réglementaire en particulier qui soit appropriée, comme l'a dit Mme Quaid. Nous voyons plus loin que les amendements ou les politiques qui sont purement techniques. Nous voyons d'autres moyens de peut-être encourager la concurrence, surtout dans le secteur des services financiers, et nous avons un certain nombre d'idées, certaines très générales à une extrémité, et d'autres un peu plus nuancées à l'autre. Je serai heureux de vous les expliquer en quatre minutes ou moins, si vous me le permettez, parce que je sais que le temps est limité.

Premièrement, pour n'importe quelle institution financière, sa survie dépend des dépôts. Sa priorité, c'est amasser des fonds. Bien sûr, il y a énormément de concurrence dans le domaine des services financiers pour amasser des fonds. Selon nous, un mécanisme qui pourrait vraiment aider à rendre les règles du jeu plus équitables serait d'augmenter les limites de dépôts assurés par la SADC, par exemple, pour les particuliers ainsi que pour les petites entreprises.

Une façon d'encourager la concurrence, c'est d'avoir des limites plus hautes, parce que l'avantage net est relativement plus élevé pour les nouveaux arrivants que pour les grandes institutions, étant donné qu'on pourrait dire — et même, nous l'affirmons — que les grandes institutions bien établies, en particulier celles désignées à titre de BISN ou de la TLAC, ont pour ainsi dire un bilan garanti. Cela leur donne un avantage sur les petites institutions au moment de constituer des réserves.

Si la situation pouvait être que les petites institutions peuvent avoir ou tirer parti de meilleures garanties de la SADC, le contexte serait alors plus propice pour amasser des fonds.

Dans le même ordre d'idées, j'aimerais souligner le fait que les petites entreprises ont un flux de trésorerie plus élevé par rapport aux particuliers, et elles s'en retrouveraient donc certainement avantagées si les limites étaient plus élevées. Cela pourrait, dans l'ensemble, accroître la stabilité des dépôts et améliorer la résilience du secteur. Nous croyons que c'est le genre de choses qui encouragent la concurrence.

J'aimerais aussi dire quelque chose, rapidement. Je ne suis bien sûr pas un expert en fiscalité, mais les membres de notre institution qui étudient cela de près m'ont dit que, selon leurs analyses, les grandes institutions du secteur financier paient en moyenne moins d'impôt que les petites et moyennes institutions.

paying less tax. The net implication there is that large institutions have a lower cost of capital. That is a big advantage to the larger players, right? It is a disproportionate impact on smaller institutions.

The last item I would raise — being conscious of time — is something as simple as raising covered bond limits. Covered bonds can be a great source of raising money for our institutions. Here in Canada, currently, there is a limit of 5.5% of our total assets. In our minds, certainly, that is much too low. We've seen other countries — Australia, New Zealand, Greece, Italy, Germany, Norway — all have higher and, in some cases, much higher limits than we have here in Canada. Again, it is a bit more technical as it relates to funding costs, but allowing smaller institutions to have higher limits provides greater ability to access this funding.

There are all sorts of good reasons here. It decreases the overall risk profile by enabling funding diversification and lessens dependence on D-SIB designation for funding access.

In conclusion, competition policy can't be seen as doing everything, nor should it try to be. There are certainly other methods and things that we should be considering at least as it relates to the financial services spectrum.

The Deputy Chair: Thank you very much. I think you made the point well that competition policy extends well beyond the Competition Act. For Canada, becoming a more pro-competitive economy extends into just about every piece of legislation across our entire economy. That is certainly a lot of work for us to do. I thank you for that.

[Translation]

Senator Gignac: When I asked the question about whether the provinces had been consulted at a previous meeting, it was not clear that the government had done any consultation. That said, I would like to understand — let's take some cases: labour scarcity is going to become an increasingly important issue for Canadian companies. I would like to take the example of temporary foreign workers. If farmers get together to agree on the working conditions that will be offered to attract temporary foreign workers, especially when these are seasonal jobs — during the summer, we have examples in Quebec — since there are fees, accommodation costs and many consequences when seasonal temporary foreign workers are needed, in particular, could they be prosecuted under the proposed changes?

Elles font plus d'argent, mais semblent payer moins d'impôt. Cela donne clairement à penser que le coût du capital des grandes institutions est moins élevé. C'est un énorme avantage pour les gros intervenants, n'est-ce pas? Cela a des conséquences disproportionnées sur les petites institutions.

Le dernier point que je veux soulever — compte tenu du temps — est tout simple : hausser les limites des obligations sécurisées. Les obligations sécurisées peuvent être une excellente façon pour nos institutions d'amasser des fonds. Ici, actuellement, au Canada, la limite se situe à 5,5 % de la valeur totale de nos actifs. Nous croyons que cela est certainement beaucoup trop bas. Nous avons constaté que d'autres pays — l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Grèce, l'Italie, l'Allemagne, la Norvège — ont tous des limites plus élevées, et dans certains cas, beaucoup plus élevées qu'au Canada. Encore une fois, c'est un enjeu un peu plus technique, puisque c'est lié aux coûts de financement, mais offrir une limite plus élevée aux petites institutions leur donnerait une plus grande capacité d'accès à ce genre de fonds.

Il y a toutes sortes de bonnes raisons pour cela. Cela diminue le profil de risque global en permettant de diversifier les fonds et de réduire la dépendance envers la désignation BISN pour accéder à du financement.

En conclusion, la politique en matière de concurrence ne peut pas tout faire, et elle ne devrait pas essayer de tout faire non plus. Il y a certainement d'autres méthodes et d'autres options qui devraient être envisagées, du moins en ce qui concerne le continuum des services financiers.

Le vice-président : Merci beaucoup. Je crois que vous nous avez bien expliqué que la politique en matière de concurrence dépasse largement la Loi sur la concurrence. Au Canada, pour devenir une économie qui encourage la concurrence, il faut que cela soit appliqué dans pratiquement tous les textes de loi, à l'ensemble de notre économie. Nous avons certainement énormément de pain sur la planche. Merci de votre témoignage.

[Français]

Le sénateur Gignac : Lorsque j'ai posé la question à savoir si les provinces avaient été consultées lors d'une réunion précédente, ce n'était pas clair que le gouvernement avait fait des consultations. Cela dit, j'aimerais comprendre — prenons des cas de figure : la rareté de la main-d'œuvre va devenir un enjeu de plus en plus important pour les entreprises canadiennes. J'aimerais prendre l'exemple des travailleurs étrangers temporaires. Si des agriculteurs se regroupent pour convenir des conditions de travail qu'on va offrir pour attirer les travailleurs étrangers temporaires, surtout quand ce sont des emplois saisonniers — durant l'été, on a des exemples au Québec—, puisqu'il y a des frais, des coûts d'hébergement et beaucoup de conséquences lorsqu'on a besoin de travailleurs étrangers

Ms. Quaid: There is certainly a risk. What I do not understand, senator, is the discrepancy between the recognition of certain forms of agreements between employers in a certain industry or sector that are determined in section 4 and the prohibition in section 45 proposed in subsection 1.1. What is the interaction between these two provisions?

I agree with you, on the face of it, that this may seem problematic. It has to be said that this is one of the difficulties with the provision as it is drafted; it is very general. I think this highlights the fundamental problem, and I will repeat myself one last time: what is the problem that we want to tackle? Is it really that employers can agree between themselves on working conditions or is there something else behind it? If it's really just agreeing on working conditions, I think we have a problem. The specific case you describe should not be targeted, or at least should be susceptible to defence or justification.

Senator Gignac: Thank you. It's not just the temporary employees; I'm noticing that there are more and more corporate missions that are coming together in different sectors to go to Europe or even to attract foreign workers to Canada. In some cases it's for temporary seasonal jobs, but in other cases it's for permanent jobs. However, in small companies — think of the forestry sector or the mining sector — it is too expensive to take steps and go to France, for example. I can think of many examples of companies that even go to France twice a year to attract workers.

If these companies group together and offer similar employment conditions, because they work in the same sector, this could lead to prosecution, eventually. If we then have a labour problem or a labour shortage and we have difficulty attracting workers — or companies get together to attract foreign workers — this can affect the growth of the Canadian economy. So, to my knowledge, when I asked the question, it was not clear that the provinces had been consulted.

Ms. Quaid: I cannot speak for the government, but it seems not. I am surprised, frankly, senator, that the provinces are not responding. The circumstances you described are exactly the kind of thing that should be developed within labour law or employment law. I would add a nuance to my analysis, and that is why it is problematic, as Mr. Dachis pointed out: it is possible that the arrangement between these employers is to go and get labour, when there is a scarcity, and that this constitutes an agreement between them and that, in the alternative, working conditions are fixed or agreed upon. We recognize a possibility

temporaires saisonniers, en particulier, est-ce qu'en vertu des changements qui sont proposés, ils pourraient être poursuivis?

Mme Quaid : Il y a certainement un risque. Ce que je ne comprends pas, monsieur le sénateur, c'est l'écart entre la reconnaissance de certaines formes de conventions entre employeurs dans une certaine industrie ou dans un secteur qui sont déterminés à l'article 4 et l'interdiction à l'article 45 proposé au paragraphe 1.1. Quelle est l'interaction entre ces deux dispositions?

Je suis d'accord avec vous, a priori, que cela peut sembler problématique. Il faut dire que c'est une des difficultés de la disposition telle qu'elle est rédigée; elle est très générale. Je pense que cela souligne le problème fondamental, je vais me répéter une dernière fois : quel est le problème auquel on veut s'attaquer? Est-ce que c'est vraiment que des employeurs peuvent convenir entre eux des conditions de travail ou y a-t-il autre chose derrière cela? Si c'est vraiment juste le fait de convenir des conditions de travail, je pense qu'on a un problème. Le cas précis que vous décrivez ne devrait pas être ciblé ou du moins devrait être susceptible d'être défendu ou justifié.

Le sénateur Gignac : Merci. Il n'y a pas juste les employés temporaires; je remarque qu'il y a de plus en plus de missions d'entreprises qui se regroupent dans différents secteurs pour aller en Europe ou même pour attirer des travailleurs étrangers au Canada. Dans certains cas, c'est pour des emplois temporaires saisonniers, mais dans d'autres cas, c'est pour des emplois permanents. Cependant, dans les petites entreprises — on peut penser au secteur forestier ou au secteur minier— c'est trop coûteux de faire des démarches et d'aller en France, par exemple. J'ai en tête beaucoup d'exemples d'entreprises qui vont même deux fois par année en France pour attirer des travailleurs.

Si ces entreprises se regroupent et offrent des conditions d'emploi semblables, parce qu'elles travaillent dans le même secteur, cela pourrait donner lieu à des poursuites, éventuellement. Si on a alors un problème de main-d'œuvre ou de rareté de main-d'œuvre et qu'on a de la difficulté à attirer — ou des entreprises se mettent ensemble pour attirer des travailleurs étrangers —, cela peut affecter la croissance de l'économie canadienne. Donc, à ma connaissance, quand j'ai posé la question, ce n'était pas clair que les provinces avaient été consultées.

Mme Quaid : Je ne peux pas parler pour le gouvernement, mais il me semble que non. Je suis surprise, honnêtement, monsieur le sénateur, que les provinces ne réagissent pas. Les circonstances que vous décriviez sont exactement le genre de choses qu'il faudrait développer au sein du droit du travail ou du droit de l'emploi. J'ajouterai une nuance à mon analyse, et c'est pour cela que c'est problématique, comme M. Dachis l'a souligné : il est possible que l'arrangement entre ces employeurs soit d'aller chercher de la main-d'œuvre, alors qu'il y a une rareté, et que cela constitue un accord entre eux et que

of defence, of collateral agreement, so the conspiracy, if you like, is part of a wider agreement that is justified, so it would be possible. The problem, as you immediately recognize, is that there is uncertainty. That's the difficulty; companies will refrain from making this kind of arrangement which could be beneficial. But I would add that I seriously doubt that the prosecution service would prosecute in this case, because it is ambiguous.

Senator Gignac: Thank you. My concern is mostly for remote areas, as in the cities there is less at stake. Attracting labour to remote regions, outside the major centres — and I think this will be the case everywhere in Canada, but particularly in Quebec, because of unemployment rates that are lower than the Canadian average — is becoming an issue. It must be said that population growth is much slower in Quebec. I'm going to try to get some answers as to whether the provinces were consulted on this. I think we're going pretty fast. Thank you.

[English]

The Deputy Chair: Thank you, Senator Gignac. You have done a tremendous job of reinforcing the importance of diverse voices in the consultation process in an important way.

Mr. Dachis, do you have something to add?

Mr. Dachis: Section 45 isn't the only game in town in terms of the ability to prohibit the very anti-competitive agreements. There's section 90 as well.

The government had a choice. They could have gone through the criminal prosecution approach to deal with wage fixing, or they could have gone with section 90. They could have consulted on the two. Section 90, for example, would have given a little bit more leeway for the group that you are talking about, saying this is a pro-competitive thing that we would not be able to hire these people without this kind of agreement, whereas going under section 45 just makes it illegal automatically.

Consulting and talking about the pros and cons of these approaches would have been a helpful approach.

The Deputy Chair: Thank you very much. We will go to second round now.

Senator Woo: Mr. Dachis, Professor Quaid and Mr. Fay, what is the difference between the competition policy and the Competition Act? What do you see as the purpose of competition policy? How much of competition policy should be carried by the Competition Act?

Mr. Dachis: Now I will be really constrained by the five minutes.

subsidiairement, on fixe ou on s'entend sur les conditions de travail. On reconnaît une possibilité de défense, d'accord accessoire, donc le complot, si vous voulez, fait partie d'un accord plus large qui est justifié, alors ce serait possible. Le problème, vous le reconnaissez tout de suite, est qu'il y a une incertitude. Voilà la difficulté : les entreprises vont s'abstenir de prendre ce genre d'arrangement qui pourrait être bénéfique. J'ajouterai toutefois que je doute sérieusement que le service de poursuite intente des poursuites dans ce cas-là, parce que c'est ambigu.

Le sénateur Gignac : Merci. Ma préoccupation concerne surtout les régions éloignées, puisque dans les villes, l'enjeu est moindre. Pour attirer de la main-d'œuvre en région éloignée, hors des grands centres — et je pense que cela sera le cas partout au Canada, mais particulièrement au Québec, en raison des taux de chômage inférieurs à la moyenne canadienne — cela devient un enjeu. Il faut dire que la croissance démographique est beaucoup plus lente au Québec. Je vais tenter d'avoir des réponses à savoir si les provinces ont été consultées à cet effet. Je trouve qu'on va assez rapidement. Merci.

[Traduction]

Le vice-président : Merci, sénateur Gignac. Vous avez très bien souligné l'importance d'avoir des voix diversifiées lors du processus de consultation, et c'est important.

Monsieur Dachis, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Dachis : L'article 45 n'est pas le seul enjeu, en ce qui concerne la capacité d'interdire des ententes très anticoncurrentielles. Il y a aussi l'article 90.

Le gouvernement avait un choix. Il aurait pu choisir l'approche des poursuites au pénal pour régler la fixation des salaires, ou il aurait pu utiliser l'article 90. Il aurait pu mener des consultations sur ces deux options. L'article 90, par exemple, aurait donné un peu plus de marge de manœuvre au groupe en question, en disant que cela encourage la concurrence et que sans ce type d'entente, ce serait impossible d'embaucher ces gens, tandis que l'article 45 rend tout cela automatiquement illégal.

Il aurait été utile qu'on mène des consultations et qu'on discute des avantages et des inconvénients.

Le vice-président : Merci beaucoup. Nous allons commencer le deuxième tour.

Le sénateur Woo : Monsieur Dachis, madame Quaid et monsieur Fay, quelle est la différence entre la politique en matière de concurrence et la Loi sur la concurrence? Selon vous, quel est le but de la politique en matière de concurrence? Dans quelle mesure la Loi sur la concurrence devrait-elle soutenir la politique en matière de concurrence?

M. Dachis : Là, je vais vraiment être limité par les cinq minutes.

Senator Woo: But this gets at some of the key differences of opinion that I feel we have been dancing around.

Mr. Dachis: My answer is that we cannot have that debate right now when we're dealing with these kinds of amendments. We have maybe a couple of weeks until this legislation passes. Now is not time to be having that discussion. You have that discussion first, and then you have legislative amendments that come, not other way around. That is the fundamental problem that we're dealing with today.

Mr. Fay: I fully agree with what Mr. Dachis said.

I am not a legal scholar; I'm an economist. To me, competition policy is very broad. I think the act is the interpretation of a particular view of values, as Professor Quaid said. But competition policy — I think Senator Deacon also mentioned this — is not just the act; it is a whole bunch of other things that help to enforce competition in the economy. We heard it from Michael Mignardi as well.

There are all of these other things out there that need to be examined. You need that comprehensive approach so that you don't get these unintended consequences.

I do not know if I answered your question, but it is very broad.

The Deputy Chair: We did hear a similar answer last night, Senator Woo, from the witness from the Competition Bureau in terms of pro-competitive policies.

Ms. Quaid: I will come out boldly and declare my colours. The others are being careful. This is not, obviously, the right time to be having this conversation; it should have been had before. We've all said that. However, my view is that competition policy now, in this economy, in this society, must engage with the other values that are important to us. If I were going to identify an organizing value, I would say that we need to think about competition policy as contributing to overall human thriving in Canadian society. That means more than just aggregate economic welfare, which has tended to be the base metric that we use for competition policy as imagined in the act, which is really just the legal operationalization of it.

There are some fundamental things about competition policy, some unstated assumptions, that need to be revisited, hence the importance of consultation with all stakeholders.

Le sénateur Woo : Mais cela touche certaines des différences d'opinions clés, et j'ai l'impression que nous avons tourné autour du pot à ce sujet.

M. Dachis : Je répondrai que ce n'est pas quelque chose dont nous pouvons débattre présentement, pas quand ce genre d'amendements est à l'étude. Nous avons peut-être deux ou trois semaines avant que le projet de loi soit adopté. Ce n'est pas le moment, maintenant, d'avoir cette discussion. Vous en discutez d'abord, et ensuite, les amendements législatifs sont élaborés, pas l'inverse. C'est un problème fondamental que nous avons aujourd'hui.

M. Fay : Je suis tout à fait d'accord avec ce que M. Dachis vient de dire.

Je suis non pas un expert juridique, mais un économiste. Pour moi, la politique en matière de concurrence, c'est très large. Je crois que la loi, c'est l'interprétation, selon un certain point de vue, des valeurs, comme l'a dit Mme Quaid. Mais la politique en matière de concurrence — et je crois que le sénateur Deacon l'a aussi mentionné —, ce n'est pas seulement la loi; c'est une foule d'autres choses qui contribuent au respect de la concurrence dans l'économie. Me Mignardi en a aussi parlé.

Il y a toutes sortes d'autres choses qui devraient être étudiées. Vous devez avoir une approche exhaustive, pour éviter les conséquences inattendues.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, mais c'est un sujet très vaste.

Le vice-président : Nous avons entendu le même genre de réponse hier soir, sénateur Woo, de la part du représentant du Bureau de la concurrence, au sujet des politiques favorisant la concurrence.

Mme Quaid : Je vais être courageuse et afficher mes couleurs. Les autres se montrent prudents. Le moment n'est évidemment pas opportun pour cette discussion; cela aurait dû être fait plus tôt. Nous l'avons tous dit. Mais, à mon avis, la politique en matière de concurrence, présentement, vu le contexte économique et sociétal, doit recouper les autres valeurs qui sont importantes pour nous. Si je devais préciser une valeur fondamentale, je dirais que nous devons voir la politique en matière de concurrence comme une façon de contribuer à la prospérité globale des gens dans la société canadienne. Cela va plus loin que simplement le bien-être économique global, qui est habituellement la mesure de base que nous utilisons pour la politique en matière de concurrence telle qu'interprétée par la loi, qui, d'ailleurs, ne représente que l'opérationnalisation juridique de la politique.

Il y a certaines choses fondamentales dans la politique en matière de concurrence, des suppositions sous-entendues, qui doivent être réexaminées, et c'est pour cette raison qu'il est important de consulter tous les intervenants.

Senator Woo: Thank you for your clarity and honesty. I wish the economists would respond. Are they willing to?

Mr. Dachis: Sure. I disagree with Professor Quaid about what the purpose of competition is. That's fine, but we should be able to have that conversation. These are deep debates, and it takes a long time to understand the implications and to have Parliament debate and understand that before they pass other adjacent legislation.

Mr. Fay: Can I jump in too?

Fundamentally, and it follows Professor Quaid's point, what we are seeing is a deterioration of trust in our institutions. We've seen that in attacks on various institutions that are taking place. Maybe, some of that is undeserved, but I think people don't necessarily understand the role of our institutions and whether — I tried to make this point in my opening remarks — our institutions are delivering what people expect from them.

This is part of that consultation process where people get to understand what the Competition Bureau is actually supposed to be doing versus other regulatory bodies, recognize that there are interlinkages among them and set up the structures to allow that to happen. I'm quite worried about the trust element.

Senator Woo: Thank you for indulging me.

Senator Loffreda: We've heard strong voices all night telling us that we are not as advanced with respect to the Competition Act as our peers, our international peers, and that these amendments won't get us there.

I would like to know, if we have this information, is there higher crime or more offences in Canada? How do we compare with our international counterparts and peers? Has this led to a greater degree of crime in Canada, and how pressing is the need at this point in time to get there? Is it now worse than it has been historically when we talk about wage fixing, incomplete price disclosure, abuse of dominance? Are we seeing more of that? It would be interesting to have a per capita statistic on how we compare to our peers, given the fact that we are not up to par with the Competition Act.

Ms. Quaid: I'll go first, but I'll be fast. You have to make a distinction between what other jurisdictions are doing concretely in developing policy and instruments and actual enforcement. Canada is behind on developing instruments and new tailored policy that reflects the digital economy, but historically, Canada has always had less enforcement. That's a function of agency

Le sénateur Woo : Merci de votre réponse claire et honnête. J'aimerais que les économistes répondent. Seriez-vous prêts à répondre?

M. Dachis : Oui. Je ne suis pas d'accord avec Mme Quaid quant au but de la concurrence. Ce n'est pas grave, mais il faudrait que nous puissions avoir cette discussion. Il s'agit de débats en profondeur, et il faut longtemps pour comprendre les conséquences, pour que le Parlement débâte et comprenne, avant qu'il adopte d'autres lois connexes.

M. Fay : Pourrais-je intervenir aussi?

Fondamentalement, pour donner suite à ce que Mme Quaid a dit, nous assistons à une détérioration de la confiance envers nos institutions. Nous l'avons constaté dans les attaques qui visent diverses institutions présentement. Peut-être que ce n'est pas mérité, en partie, mais je crois que les gens ne comprennent pas nécessairement le rôle de nos institutions et ne savent pas si — et c'est d'ailleurs un point que j'ai voulu soulever dans ma déclaration préliminaire — nos institutions remplissent les fonctions qui sont attendues d'elles.

On revient au processus de consultation, qui permet aux gens de comprendre ce que le Bureau de la concurrence fait réellement, par rapport aux autres organismes de réglementation, pour qu'on reconnaisse le fait que les institutions sont interreliées et qu'on mette en place des structures qui soient propices à cela. La confiance, c'est quelque chose qui me préoccupe beaucoup.

Le sénateur Woo : Merci d'avoir répondu à ma question.

Le sénateur Loffreda : Nous avons entendu, toute la soirée, des voix convaincues qui nous disent que nous ne sommes pas aussi avancés que nos pairs, nos pairs internationaux, en ce qui concerne la Loi sur la concurrence et que ces amendements ne nous permettront pas de combler l'écart.

J'aimerais savoir, si vous avez cette information, s'il y a plus de crimes ou d'infractions au Canada. Comment nous comparons-nous avec nos homologues et pairs internationaux? Est-ce qu'il y a, en conséquence, plus de criminalité au Canada, et à quel point est-il urgent, actuellement, de combler l'écart? Est-ce que la situation est pire qu'avant, présentement, en ce qui concerne la fixation des salaires, la divulgation incomplète des prix et l'abus de position dominante? Est-ce que cela arrive plus souvent? Ce serait intéressant de voir des statistiques par habitant pour nous comparer à nos pairs, puisque notre Loi sur la concurrence n'est pas à la hauteur.

Mme Quaid : Je vais répondre en premier, mais je serai brève. Vous devez faire une distinction entre ce que d'autres pays font concrètement pour élaborer leurs politiques et instruments et l'application de la loi sur le terrain. Le Canada a du retard en ce qui concerne l'élaboration des instruments et d'une nouvelle politique adaptée à l'ère numérique, mais, dans le

funding and capacity. It's a function of the way our rules work. Not only competition rules but also, as I said, criminal law rules or civil procedure rules also play into how effective enforcement can be.

I would say wage fixing is pretty exotic. The U.S. has it. I don't think any other jurisdiction has it. We're not behind on that. Many jurisdictions have no criminal competition law. There is agreement that cartels are bad but the Organisation for Economic Co-operation and Development, or OECD, has been very clear that you do not need to criminalize them, you just need to take them seriously.

Canada has weak abuse of dominance enforcement. Regarding merger enforcement, we have not opened this Pandora's box. I'll slightly open it. Our merger review process is different, because we have a full-blown efficiencies defence that can basically be used as a trump card in the context of a merger review, and no other jurisdiction has something comparable. We have low enforcement for structural and financial reasons, but we also have a legislative framework that makes it hard to bring these cases forward even when they are appropriate.

Mr. Fay: I'm going to answer the senator's question in a completely different way. To me, the cost is actually the incredibly poor productivity record in this country. It's terrible, and it's been terrible for a long time.

I'm not going to blame it all on competition policy, but I do think competition policy or lack of competition is certainly one reason behind it. That is essentially a permanent loss to every single person in this country, and in fact, it affects disadvantaged groups even more.

Senator Loffreda: We all need a solution for production and productivity, so that's a good point, a strong point, and one I like to hear.

Mr. Dachis: I'll answer in a completely different way as well. I agree with a lot of what was said. Another element we have here in Canada is what is called a regulated conduct doctrine where the provinces are able to shield anti-competitive behaviour by professions, like by the dairy industry, or by a lot of other sectors that are on their face anti-competitive. The sector is protected from the Competition Act, because of the way that our courts and legislation have shielded them from enforcement.

passé, le Canada a toujours été moins sévère en ce qui concerne l'application de la loi. Cela tient au financement et à la capacité de l'organisme responsable. Cela tient aussi à la façon dont nos règles fonctionnent, pas seulement nos règles en matière de concurrence, mais aussi, comme je l'ai dit, nos règles en matière de droit pénal et en matière de procédure civile, qui ont aussi une incidence sur l'efficacité de l'application de la loi.

Je dirais que la fixation des salaires, c'est plus inhabituel. Les États-Unis ont des dispositions là-dessus, mais je ne crois pas qu'aucun autre pays n'en a. Nous n'avons pas de retard à ce chapitre. Beaucoup de pays n'ont aucune loi pénale en matière de concurrence. On s'entend pour dire que les cartels, c'est une mauvaise chose, mais l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, a été très claire quant au fait qu'il n'est pas nécessaire de les criminaliser; il faut simplement les traiter avec sérieux.

Au Canada, les dispositions relatives à l'abus de position dominante sont faiblement appliquées. En ce qui concerne l'application des dispositions relatives à la fusion, nous n'avons toujours pas ouvert cette boîte de Pandore. Je vais l'ouvrir. Nous avons un processus d'examen des fusions différent, parce que nous avons un moyen de défense complet fondé sur l'efficacité, qui peut essentiellement être utilisé comme un joker dans le contexte de l'examen sur les fusions, et aucun autre pays n'a quelque chose de comparable. L'application est faible, pour des raisons structurelles et financières, mais aussi parce que notre cadre législatif fait qu'il est difficile de porter ces litiges devant les tribunaux, même lorsque ce serait approprié.

M. Fay : Je vais répondre à la question du sénateur d'un tout autre angle. À mes yeux, le véritable coût est le bilan de productivité absolument médiocre de notre pays. C'est affreux, et ce l'est depuis longtemps.

Je ne vais pas jeter le blâme en entier sur la politique en matière de concurrence, mais je crois sincèrement que cette politique, ou l'absence de concurrence, est certainement l'une des raisons qui expliquent cela. C'est essentiellement une perte permanente pour tout le monde au Canada, et d'ailleurs, cela touche encore plus les groupes défavorisés.

Le sénateur Loffreda : Nous avons toujours besoin d'une solution à nos problèmes de production et de productivité, vous soulevez un bon point, un point convaincant, et je vous en remercie.

M. Dachis : Je vais aussi répondre en adoptant un tout autre angle. Je suis d'accord avec beaucoup de choses qui ont été dites. Un autre élément est que nous avons, ici au Canada, ce qu'on appelle la théorie de la conduite réglementée, qui permet aux provinces de protéger les conduites anticoncurrentielles en fonction de la profession, par exemple l'industrie laitière, ou beaucoup d'autres secteurs qui sont, d'emblée, anticoncurrentiels. Le secteur est protégé contre la Loi sur la

These questions about differences in enforcement, differences in other agency powers, agency budgets, institutional structure, all affect how one defines whether we are behind or ahead in terms of our ability to detect crime or abuse of dominance.

The Deputy Chair: Thank you very much to our witnesses. I'd like to add that the depth and breadth of our regulatory moats around certain sectors make it hard for entrants to break into a sector, because the cost of managing that administrative burden to begin with is hard, but when you put it in the context of what we heard from Mr. Mignardi earlier, you're trying to build a business as well. That was a really important question, Senator Loffreda.

Thank you to our witnesses.

[Translation]

Senator Bellemare: I think this is a very interesting discussion and probably deserves to be looked at in much more depth, because the visions clash, especially in the last exchanges about productivity and competition.

I agree with Ms. Quaid, who may have formulas other than competition to stimulate our economic growth, but we won't get into that.

My question is not necessarily a question. However, since Senator Wetston is here and has given a lot of thought to these issues, would it be appropriate to get his reaction to the discussion we have had? If it is appropriate, I would like to hear it. Thank you very much.

[English]

The Deputy Chair: He made the point to me earlier, and I didn't disclose it publicly. I apologize, Senator Bellemare. He wanted to be here just as a set of ears, and I respect that entirely.

Senator Wetston: I'm prepared to make a comment or two.

The Deputy Chair: Wonderful.

Senator Wetston: If I might just say, first of all, I'm indebted to all of you participating with respect to your consideration of the amendments that the government has proposed.

concurrence, parce que les cours et les lois l'ont soustrait à son application.

Toutes ces questions relativement aux différences d'application, aux différences entre les pouvoirs des diverses organisations, aux budgets des organisations, à la structure institutionnelle, tout cela a une incidence sur notre capacité, par rapport aux autres pays, de découvrir les crimes ou les abus de position dominante.

Le vice-président : Merci beaucoup aux témoins. J'aimerais ajouter que la profondeur et la largeur de nos douves réglementaires, qui entourent certains secteurs, font qu'il est certainement très difficile pour les nouveaux arrivants de pénétrer dans ce secteur, à cause du coût élevé qu'il faut déboursier pour gérer le fardeau administratif; et si on situe cela dans le contexte de ce que Me Mignardi nous a dit plus tôt, il y a aussi le fait que le nouvel arrivant essaie de construire une entreprise. Vous avez posé une question très importante, sénateur Loffreda.

Merci aux témoins.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Je trouve que cette discussion est très intéressante et qu'elle mérite sans doute qu'on s'y penche d'une manière beaucoup plus approfondie, parce que les visions s'affrontent, surtout dans les derniers échanges au sujet de la productivité et la concurrence.

Je suis d'accord avec Mme Quaid, qui a peut-être des formules autres que la concurrence pour stimuler notre croissance économique, mais on n'entrera pas dans ce sujet.

Ma question n'en est pas nécessairement une. Toutefois, puisque le sénateur Wetston est présent et qu'il a beaucoup réfléchi à ces questions, est-ce qu'il serait approprié de connaître ses réactions au sujet de la discussion que nous avons eue? Si c'était approprié, j'aimerais l'entendre. Merci beaucoup.

[Traduction]

Le vice-président : Il m'en a parlé plus tôt, mais je ne l'ai pas divulgué publiquement. Je m'excuse, sénatrice Bellemare. Il voulait seulement assister à la réunion pour écouter, et je respecte entièrement son choix.

Le sénateur Wetston : Je suis prêt à formuler un ou deux commentaires.

Le vice-président : Merveilleux.

Le sénateur Wetston : Si je peux me le permettre, tout d'abord, je suis redevable à tous ceux qui participent à l'examen des changements que le gouvernement a proposés.

I would also like to say that if you had an opportunity to read the submissions to my consultation with Professor Quaid and Mr. Fay, as well as the enormous commitments of the C.D. Howe Institute with respect to this important area of economic policy, I had to purposely limit the extent of the consultation, because as you all know, it would be impossible for a senator to be able to engage in the kind of consultation that we expect the government to undertake.

Rather than commenting specifically on what I've heard today, I would like you to know that the commentary that you have was divided carefully into two main buckets. In the first bucket, if I could put it that way, the government did address a number of those amendments but went further than what I had proposed in those areas.

The second part of it proposed areas of considerable controversy and discussion, and I indicated it was necessary to have a very broad consultation with respect to those areas. A number of those areas have been commented on by the witnesses here today, and I'm grateful to have been able to sit in and listen. I decided I did not want to participate by asking a question or two.

I would like you to understand that — and I appreciate your request for me to make a few comments, Senator Bellemare — I purposely avoided getting into broader issues of procedure, process and tribunal issues, because I felt it would be too much to undertake in the consultation that I had attempted to undertake last September and October. There are major issues that need to be considered. The witnesses did a brilliant job of indicating many of them. These kinds of discussions are absolutely necessary, because we do not pay enough attention to competition policy as economic policy. That is so important to be able to support a market economy that would allow for less disparity within society, that will encourage competitive behaviour and that will create opportunities for more growth and productivity as you have identified.

But stepping back and looking at what other jurisdictions have done, there is no question about it; we are behind, and we need to get ahead of this, which is one of the reasons why Part 2 of the commentary really focuses on very controversial areas that require more consultation, including the impact of the digital economy, recognizing that in Canada we do have a corporate concentration problem. We do have an oligopoly problem. We do have areas of competition policy that have not been able to be permitted as an economic policy to advance our economy. Some of them have just been mentioned: marketing boards, interprovincial barriers to trade, et cetera.

Je voudrais également dire que si vous avez eu l'occasion de lire les observations à la suite de la consultation avec Mme Quaid et M. Fay, ainsi que les énormes engagements de l'Institut C.D. Howe en ce qui concerne cet important domaine de la politique économique, j'ai dû limiter la durée de la consultation, car comme vous le savez tous, il serait impossible pour un sénateur de s'engager dans le genre de consultation que nous attendons du gouvernement.

Plutôt que de commenter spécifiquement ce que j'ai entendu aujourd'hui, je voudrais que vous sachiez que le commentaire que vous avez reçu a été soigneusement divisé en deux grandes catégories : dans la première, si je peux m'exprimer ainsi, le gouvernement a abordé un certain nombre de ces modifications, mais est allé plus loin que ce que j'avais proposé dans ces domaines.

La partie 2 proposait des domaines qui suscitaient énormément de controverses et de discussions, et j'ai indiqué qu'il était nécessaire de procéder à une consultation très large à ce sujet. Un certain nombre de ces domaines ont été commentés par les témoins présents aujourd'hui, et je suis reconnaissant d'avoir pu m'asseoir et écouter. J'ai décidé que je ne voulais pas participer en ne posant qu'une ou deux questions.

J'aimerais que vous compreniez que — et je vous remercie de m'avoir demandé de présenter quelques commentaires, sénatrice Bellemare — j'ai délibérément évité d'aborder les questions plus larges de procédure, de processus et de tribunal, parce que je pensais que ce serait trop à entreprendre dans la consultation que j'avais tenté d'entamer en septembre et octobre dernier. Il y a des questions importantes qui doivent être examinées. Les témoins ont fait un excellent travail en indiquant bon nombre d'entre elles. Ce genre de discussions est absolument nécessaire, car nous n'accordons pas assez d'attention à la politique de concurrence en tant que politique économique. C'est absolument capital afin de soutenir une économie de marché qui permettrait de réduire les disparités au sein de la société, qui encouragerait un comportement compétitif et qui créerait des débouchés pour plus de croissance et de productivité comme vous l'avez mentionné.

Mais lorsqu'on prend du recul et qu'on regarde ce que d'autres administrations ont fait, cela ne fait aucun doute : nous sommes en retard, et nous devons prendre les devants. C'est l'une des raisons pour lesquelles la deuxième partie du commentaire se concentre vraiment sur des domaines très controversés qui nécessitent davantage de consultations, notamment les répercussions de l'économie numérique, vu qu'au Canada, nous avons un problème de concentration des entreprises. Nous avons un problème d'oligopole. Nous avons des aspects de la politique de concurrence qui n'ont pas pu être autorisés en tant que politique économique pour faire progresser notre économie.

I think, on balance, listening to the witnesses and hearing what they are saying about this has only encouraged me to believe that if the federal government does not engage on this Part 2 consultation, then I would encourage the Banking Committee to take this on and move forward with a broader consultation with respect to competition law reform, because it is absolutely essential, and the timing is right to do that.

Thank you for asking me for some comments.

The Deputy Chair: Senator Wetston, thank you very much. All of us who know you and cherish your perspectives and are grateful for the fact that you launched a debate that is desperately needed are grateful for the fact that you offered those comments right now.

Senator Wetston: Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much, Senator Wetston. You are going to be deeply missed.

If there are any other final comments, please let me know.

Senator Yussuff: We're talking about an institution, for the most part, that in Canadian society rarely gets recognized for what it does. When it does get into the news, it's quite removed from people's daily lives in the context of how they experience price fluctuations and the challenges that are faced within their daily lives.

The Competition Bureau is in the news. They're not going to allow a merger to happen, of course, in the telecom sector, and it makes national news, to a large extent. But what does that mean for ordinary Canadians in the broader context, which never gets debated, and that the people could understand both this role and responsibility?

From a consumer's perspective, given that we're having a discussion about the shortcomings that the witnesses have identified, how can Canadians better appreciate the role of the Competition Bureau in regard to their daily lives, recognizing they buy and purchase things, and they're all dealing with the marketplace. This is a public institution that they need to have much more affinity with in regard to what it does on their behalf on a day-to-day basis.

The Deputy Chair: Who would like to start on that?

Certains d'entre eux viennent d'être mentionnés : les agences de commercialisation, les barrières interprovinciales au commerce, etc.

Je pense que, tout compte fait, écouter les témoins et entendre ce qu'ils ont à dire à ce sujet ne fait que m'encourager à croire que si le gouvernement fédéral ne s'engage pas dans cette consultation sur la deuxième partie, alors j'encouragerai le Comité des banques et du commerce à s'en occuper et à mener une consultation plus large sur la réforme de la Loi sur la concurrence, car c'est absolument essentiel, et le moment est bien choisi pour le faire.

Merci de m'avoir demandé de présenter quelques commentaires.

Le vice-président : Merci beaucoup, sénateur Wetston. Tous ceux d'entre nous qui vous connaissent apprécient votre point de vue et vous remercient d'avoir lancé un débat dont nous avons désespérément besoin et d'avoir fait ces commentaires maintenant.

Le sénateur Wetston : Merci.

Le vice-président : Merci beaucoup, sénateur Wetston. Vous allez beaucoup nous manquer.

S'il y a d'autres commentaires finaux, merci de m'en faire part.

Le sénateur Yussuff : Nous parlons d'une institution qui, pour l'essentiel, est rarement reconnue pour ce qu'elle fait dans la société canadienne. Lorsqu'elle fait la une des journaux, elle est assez éloignée de la vie quotidienne des gens, de la façon dont ils vivent des fluctuations des prix et les défis auxquels ils sont exposés dans leur vie quotidienne.

Le Bureau de la concurrence fait les manchettes. Bien évidemment, il n'autorisera pas une fusion dans le secteur des télécommunications et cela fait la une des nouvelles nationales, en bonne partie. Mais que cela signifie-t-il pour les Canadiens ordinaires, dans un contexte plus large, qui n'est jamais débattu et où les gens pourraient comprendre à la fois son rôle et sa responsabilité?

Du point de vue du consommateur, étant donné que nous discutons de lacunes que les témoins ont soulevées, comment les Canadiens peuvent-ils mieux apprécier le rôle du Bureau de la concurrence dans leur vie quotidienne en reconnaissant qu'ils achètent des choses et qu'ils ont affaire au marché? Il s'agit d'une institution publique avec laquelle ils doivent avoir plus d'affinités en ce qui concerne ce qu'elle fait en leur nom au quotidien.

Le vice-président : Qui aimerait se lancer?

Ms. Quaid: I can try. I think that's a difficult question, Senator Yussuff, because the Competition Bureau does make quite a lot of effort to communicate what it is doing through press releases and through speeches and this kind of thing. In some ways, there is so much noise on the internet and the various ways we communicate with one another that it's hard to compete.

I don't know whether the fault is so much that they are not trying to make their work known as maybe it's not the most exciting thing for people, and it takes something like a telecom merger — which people feel strongly about because prices are higher than in other jurisdictions — for people to pay attention to that.

I think the other part of it — and I'm just going to venture a small comment here — is that the Competition Act does have among its objectives consumer choices and competitive prices, and the misleading advertising provisions are obviously directed, in part, at protecting consumers; although, it's also to ensure a fair marketplace among businesses. But the primary objective of competition policy is not just consumer protection, and that is another area that is taken by the provinces where there's cooperation. Maybe the larger conversation is to understand what the benefits are of a competitive marketplace to consumers as a broader sense, not just in relation to when they buy things or this kind of thing, but what the larger, maybe harder-to-see benefits are, like some of the things that Mr. Dachis mentioned about the impacts on business innovation, the impacts on Canada's place in the world and productivity. Maybe it's more about understanding that they should care about more than the things that are more directly tangible. And that is, I guess, communication.

I don't know that I have another suggestion.

The Deputy Chair: Mr. Dachis or Mr. Fay?

Mr. Dachis: I would say what we need is more people speaking about competition policy with the kind of passion that we've seen, not just from the witnesses but from the senatorial equivalent of a mic drop by Senator Wetston. If more people heard that kind of passion and realized how important it is, they would come around and realize that this is arguably some of the most important policy in Canada.

Again, an enormous debt is owed to Senator Wetston. We're here, I'd say, because of Senator Wetston's efforts.

The Deputy Chair: Absolutely.

Mme Quaid : Je peux essayer. Je pense que c'est une question difficile, sénateur Yussuff, parce que le Bureau de la concurrence fait beaucoup d'efforts pour faire connaître ce qu'il fait par des communiqués de presse, des discours et ce genre de choses. D'une certaine manière, il y a tellement de bruit sur Internet et dans les différents moyens de communication que nous utilisons qu'il est difficile de rivaliser.

Je ne sais pas si c'est parce qu'ils n'essaient pas de faire connaître leur travail, mais peut-être que ce n'est pas la chose la plus excitante pour les gens, et il faut quelque chose comme une fusion des télécommunications — ce qui fait réagir les gens parce que les prix sont plus élevés que dans d'autres administrations — pour que les gens y prêtent attention.

Je pense que l'autre aspect de la question — et je ne ferai qu'un petit commentaire ici —, c'est que la Loi sur la concurrence a notamment pour objectif d'offrir des choix aux consommateurs et des prix concurrentiels, et que les dispositions relatives à la publicité trompeuse visent évidemment, en partie, à protéger les consommateurs bien qu'elles aient aussi pour but d'assurer un marché équitable pour les entreprises. Cependant, l'objectif premier de la Loi sur la concurrence n'est pas seulement la protection des consommateurs, et c'est un autre domaine qui est pris en charge par les provinces où il y a une coopération. Peut-être que la conversation plus large consiste à comprendre quels sont les avantages d'un marché concurrentiel pour les consommateurs dans l'ensemble, pas seulement en ce qui concerne le moment où ils achètent des choses ou un type de choses, mais quels sont les avantages plus importants, peut-être plus difficiles à voir, comme certaines des choses que M. Dachis a mentionnées comme les répercussions sur l'innovation commerciale, les répercussions sur la place du Canada dans le monde et la productivité. Peut-être qu'il s'agit davantage pour les consommateurs de comprendre qu'ils devraient se préoccuper de plus que des choses qui sont plus directement tangibles. Et c'est, je suppose, une question de communication.

Je ne sais pas si j'ai une autre suggestion.

Le vice-président : Monsieur Dachis ou monsieur Fay?

M. Dachis : Je dirais que nous avons besoin de plus de gens qui parlent de la politique de la concurrence avec la passion que nous avons vue, non seulement chez les témoins, mais aussi avec l'équivalent sénatorial du « Merci, bonsoir » que nous a servi le sénateur Wetston. Si plus de gens entendaient ce genre de passion et se rendaient compte de l'importance de cette politique, ils réaliseraient qu'il s'agit sans doute de l'une des politiques les plus importantes au Canada.

Encore une fois, nous avons une dette énorme envers le sénateur Wetston. Nous sommes ici, je dirais, en raison des efforts déployés par le sénateur Wetston.

Le vice-président : Assurément.

Mr. Dachis: That kind of work, bringing this up, and now it is in front of the parliamentary committee or the House committee is talking about this as well. This is now getting out there. More conversations like this, more consultation will bring this to attention. We've just got to keep this up.

Thanks, Senator Wetston.

The Deputy Chair: Mr. Fay, I think you're going to be getting a last word.

Mr. Fay: That almost never happens.

The Deputy Chair: Use it well.

Mr. Fay: Actually, like others, Senator Wetston's report really spurred me to — it's been on my work agenda for a couple of years now, and then the report came out, and I said, "This is great; I need to do something."

This will sound a little bit self-serving, but the Centre for International Governance Innovation is going to start a series of public events on competition policy. May 26, 2022, will be our first one, and we're grateful that the commissioner has agreed to be the leadoff speaker on that. It really is why is competition policy important? It's to try and attract a much broader audience to the importance of this issue and how it affects their daily lives.

It's tough to make change, because competition policy is attacking vested interests, and they fight pretty hard. We need to make sure that people understand the role of it in their daily lives and up through the chain.

We're starting a series of workshops. The first one will be on that. The second will be on what's going on around the world, and what the lessons are that we can draw from Canada. Then the third will be a bit more concise on things that Canada can learn. We're trying to do our part, like other organizations are.

Senator Yussuff: Obviously, we didn't get into this; it's a bit more complex. There is this whole aspect of Canada's development and regional development in regard to competition policy. Of course, it's a huge challenge, given the provincial jurisdiction. The reality on the other side of this is jobs and job losses that sometimes is very guarded by provincial governments in regard to how a particular competition policy might affect their region and, more importantly, how it might affect the jobs in that region.

M. Dachis : Ce genre de travail, qui consiste à soulever la question, est maintenant devant le comité parlementaire ou le comité permanent, qui en parle également. Le problème est maintenant connu. Plus de conversations de ce genre et plus de consultations permettront d'attirer l'attention sur ce sujet. Nous devons simplement continuer dans cette voie.

Merci, sénateur Wetston.

Le vice-président : Monsieur Fay, je pense que vous allez avoir le dernier mot.

M. Fay : Cela n'arrive presque jamais.

Le vice-président : Profitez-en bien.

M. Fay : En fait, comme d'autres, le rapport du sénateur Wetston m'a vraiment incité à le faire; c'est inscrit à mon programme de travail depuis quelques années maintenant, et puis le rapport est sorti et je me suis dit : « C'est génial, je dois faire quelque chose. »

Cela peut sembler un peu égocentrique, mais le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale a lancé une série d'événements publics sur la politique de concurrence. Le 26 mai 2022, nous tiendrons notre premier événement et nous sommes reconnaissants que le commissaire ait accepté d'être le premier orateur. Il s'agit en fait de savoir pourquoi la politique de concurrence est importante. Il s'agit d'essayer de sensibiliser un public plus large à l'importance de cette question et à la manière dont elle influe sur la vie quotidienne.

Il est difficile de faire évoluer les choses, car la politique de concurrence s'attaque à des intérêts particuliers, et ceux-ci se battent avec acharnement. Nous devons nous assurer que les gens comprennent le rôle de la politique de concurrence dans leur vie quotidienne et tout au long de la chaîne.

Nous commençons une série d'ateliers. Le premier portera sur ce sujet. Le deuxième portera sur ce qui se passe dans le monde et sur les leçons que nous pouvons tirer du Canada. Puis le troisième apportera plus de précision sur les choses que le Canada peut apprendre. Nous essayons de faire notre part, comme le font d'autres organisations.

Le sénateur Yussuff : Évidemment, nous n'avons pas abordé ce sujet; c'est un peu plus complexe. Il y a tout cet aspect du développement du Canada et du développement régional en ce qui a trait à la politique de concurrence. Bien sûr, c'est un énorme défi compte tenu de la compétence provinciale. En réalité, l'autre côté de la médaille, c'est l'emploi et les pertes d'emploi, et les gouvernements provinciaux sont parfois très réservés quant à la façon dont une politique de concurrence particulière pourrait affecter leur région et, fait plus important

I know we're not going to get into that tonight, but I know it has been a large part of when there have been debates about certain aspects of mergers and, should that go ahead, what would be the impact on regional job losses and on regional development.

As we know, this country is a confederation with a loose understanding about the greater good of the country and we all guard against our jurisdictional needs. This is a huge challenge in the debate in this country. We need to understand how we position this question because it's sometimes not seen here in Ottawa. But it's seen clearly if you live in a region where I know what my self-interest is and I want you to protect it, thank you very much. Thank you so much.

The Deputy Chair: Thank you to our witnesses, and thank you, colleagues. This has been a really important conversation.

I want to go back to the title of the budget: A Plan to Grow Our Economy and Make Life More Affordable. The discussion tonight is all about benefits to consumers, especially marginalized consumers. It's all about driving innovation into our economy from new entrants — and we've heard from one tonight, which was really important — pushing incumbents to invest more heavily in innovation and to bringing fairness into markets. The theme of the budget is at the core of the title, but there is so much more work to do. The concerns that were raised in the meeting tonight are really important.

I want to thank all my colleagues, the interpreters, who have worked hard to keep on top of things, the staff in the room, and our clerk Ms. Waltos. I want to thank our analysts, who are going to help us to pull together a cohesive observation. Thanks to everyone. We've come to the end of our time.

Ms. Waltos, we were able to land this plane just in time before the lights turned out. Thank you for your help in managing witnesses.

(The committee adjourned.)

encore, comment elle pourrait affecter l'emploi dans cette région.

Je sais que nous n'allons pas aborder cette question ce soir, mais je sais qu'elle a occupé une place importante dans les débats sur certains aspects des fusions et, dans l'hypothèse où elles se concrétiseraient, sur les répercussions qu'elles auraient sur les pertes d'emplois et le développement régional.

Comme nous le savons, notre pays est une confédération où la compréhension qu'ont les parties de l'intérêt général du pays est assez vague, et chacun protège les besoins de ses sphères de compétence. C'est un énorme défi qui caractérise le débat dans notre pays. Nous devons comprendre comment nous positionnons cette question parce que parfois elle n'est pas perçue clairement ici, à Ottawa. Mais elle est clairement visible si vous vivez dans une région où chacun connaît ses intérêts personnels et veut qu'ils soient protégés. Merci beaucoup.

Le vice-président : Merci à nos témoins et merci à vous, chers collègues. La conversation a été très importante.

Je veux revenir sur le titre du budget : Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable. La discussion de ce soir porte sur les avantages pour les consommateurs, en particulier les consommateurs marginalisés. Il s'agit de stimuler l'innovation dans notre économie grâce aux nouveaux venus — et nous en avons entendu un ce soir, ce qui était très important — et de pousser les entreprises en place à investir davantage dans l'innovation et à rendre les marchés plus équitables. Le thème du budget est au cœur du titre, mais il y a encore tellement de travail à faire. Les préoccupations qui ont été soulevées ce soir sont vraiment importantes.

Je tiens à remercier tous mes collègues, les interprètes, qui ont travaillé dur pour ne pas perdre le fil, le personnel présent dans la salle et notre greffière, Mme Waltos. Je veux remercier nos analystes qui vont nous aider à élaborer une observation cohérente. Merci à tous. Nous sommes arrivés à la fin.

Madame Waltos, nous avons pu faire atterrir cet avion juste avant que les lumières s'éteignent. Merci de votre aide pour ce qui est de la gestion des témoins.

(La séance est levée.)